



# LE DEVOIR

## The Gazette: le débat s'amplifie

Trois anciens  
rédacteurs en chef  
dénoncent CanWest

LOUIS-GILLES FRANCOEUR  
LE DEVOIR

Trois anciens rédacteurs en chef du quotidien *The Gazette*, qui ont dirigé ensemble les équipes éditoriales de 1977 à 1996, ont pris position en fin de semaine contre la décision de CanWest Global d'imposer une fois par semaine un éditorial unique dans les 14 quotidiens que possède l'empire dans tout le Canada.

Leur texte a été d'abord publié dans le *Globe and Mail*, puis dans *The Gazette* hier.

D'autre part, l'éditeur de *The Gazette*, Peter Stockland, a publié, tard vendredi dernier, une note de service dans laquelle il menace ses journalistes de congédiement s'ils dérogent à leur obligation prépondérante de «*fidélité envers l'employeur*».

La veille, David Asper, le président des publications de CanWest Global Communications, invitait lui aussi les mécontents à prendre la porte et attaquait du même coup trois grands quotidiens torontois, *The Globe and Mail*, le *Toronto Star* et *The Sun*, dont il a qualifié les positions éditoriales en faveur de la liberté et de la diversité d'opinion de «*tirades irrationnelles*».

Les trois quotidiens torontois, tout comme les journalistes de *The Gazette*, perçoivent comme une menace à la diversité et à la liberté d'opinion la décision de CanWest de publier chaque semaine un même éditorial dans ses 14 quotidiens. Le nombre de ces éditoriaux sera porté à terme à trois par semaine.

VOIR PAGE A 8: DÉBAT

■ Le texte de la note de service envoyée  
aux journalistes, page A 7

■ La chronique de Paul Cauchon, page B 7:  
Souriez, votre patron vous aime

## Vers la création d'un ordre des enseignants ?

L'Office des professions  
sondera le terrain par  
l'entremise de son site Web

PAULE DES RIVIÈRES  
LE DEVOIR

L'Office des professions tiendra le mois prochain une consultation auprès du milieu de l'éducation afin de savoir si la création d'un ordre professionnel des enseignants apparaît ou non pertinente.

Cette consultation, que l'Office des professions décrit comme «*une étape nécessaire et naturelle*», permettra de recueillir des renseignements sur le milieu enseignant afin de déterminer si le code des professions peut s'appliquer au «*monde complexe des enseignants*». La consultation sera effectuée par l'entremise du site Web de l'Office.

Cette initiative ramène à l'avant-scène un projet qui est entre les mains de l'Office des professions depuis le 3 juin 1997, date à laquelle le Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec (CPIQ) soumettait une requête en ce sens.

Bien que plusieurs années se soient écoulées depuis cette date, la constitution d'un ordre professionnel pour les enseignants est toujours dans l'air. Elle recueille des appuis nombreux, mais non pas unanimes. Les plus farouchement opposés restent les dirigeants de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) qui ne voient pas en quoi une profession qu'ils estiment amplement réglementée gagnerait à être encore davantage encadrée.

«*Les enseignants qui appuient cette proposition évoquent l'argument de la reconnaissance sociale de leur profession. Mais nous leur disons que ce n'est pas pertinent. Un ordre ne fait pas cela*», résume Aline Tremblay, responsable de ce dossier à la Centrale des syndicats du Québec.

Tous ne partagent pas cet avis, à commencer par la présidente du Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec (CPIQ), Denise Gagnon-Messier.

VOIR PAGE A 8: ORDRE

### INDEX

Actualités..... A2	Idées..... A7
Actualités..... A2	Monde..... A5
Avis publics..... B6	Mots croisés..... B2
Culture..... B8	Météo..... B2
Économie..... B1	Religions..... B6
Éditorial..... A6	Sports..... B5
Fonds..... B3	Télévision..... B7



Dans un orphelinat de Kaboul, de jeunes Afghanes ont peint les paumes de leurs mains à l'occasion de la grande fête musulmane de l'Aïd el-Fitr, qui marque la fin du ramadan. La fête revêt une signification toute particulière cette année. Nos informations en page A 5.

## Trop tôt pour pavoiser

Washington refuse de crier victoire en dépit  
de l'apparente déroute du réseau al-Qaïda

D'APRÈS AFP ET REUTERS

Les Américains, refusant encore de crier victoire malgré les déclarations de commandants antiterroristes à Tora Bora, ont fait état hier de progrès importants contre al-Qaïda dans l'est de l'Afghanistan, tout en reconnaissant que al-Qaïda dans l'est de Laden était insaisissable.

Tout à tour, le secrétaire d'État Colin Powell, la conseillère pour la sécurité nationale Condoleezza Rice et le chef militaire Tommy Franks ont déclaré aux télévisions que al-Qaïda, écrasé de bombes et attaqué sans relâche à Tora Bora, semblait tirer ses derniers cartouches. Mais ils ont dû reconnaître leur déception de ne pas pouvoir localiser ben Laden, qualifié de «*lâche*».

Quelque 2000 combattants d'al-Qaïda ont fui les cavernes de Tora Bora, environ 200 ont été tués aux alentours et un de ses chefs a été capturé, a déclaré depuis Tbilissi (Géorgie) le secrétaire américain à la Défense Donald Rumsfeld après une visite éclair en Afghanistan.

Colin Powell a estimé sur Fox News que le réseau al-Qaïda semblait avoir été «*détruit*» en Afghanistan.

Se félicitant des résultats de la campagne militaire, Mme Rice a cependant prévenu sur CBS qu'on ne pouvait parler «*de victoire tant que nous ne sommes pas sûrs que le réseau al-Qaïda a bien été neutralisé*» et qu'il ne nuit plus ailleurs.

«*Les progrès sont constants à Tora Bora*», Les forces afghanes locales, épaulées notamment par des militaires américains, «*progressent, mais il faudra du temps avant de contrôler l'ensemble du secteur de Tora Bora*», a déclaré le général Franks sur ABC.

La situation reste «*confuse*» et «*c'est un combat qui continue 24 heures sur 24*», car il faut «*physiquement extirper al-Qaïda des grottes et tunnels*», a ajouté le général Franks.

Les raids aériens américains sur Tora Bora ont été suspendus hier soir. Mais un responsable du Commandement central américain, contacté à Tampa (Floride), a déclaré «*ne pas*

avoir confirmation d'une décision d'arrêt des bombardements».

La province de Nangarhar, où se trouve Tora Bora, est «*nettoyée*» du groupe al-Qaïda, mais Oussama ben Laden «*n'est pas là*», avait déclaré auparavant à des journalistes un responsable militaire de la province, le commandant Haji Mohammad Zaman.

À la question de savoir s'il était «*déçu*» que le chef islamiste n'ait pas été attrapé, Colin Powell a répondu: «*Bien sûr. Nous ne savons vraiment pas où il est*». Mais, a souligné le secrétaire d'État, l'ex-homme d'affaires saoudien sera rattrapé et subira les foudres de la justice, quel que soit le temps que cela prendra.

Tommy Franks a fait état d'informations contradictoires à son sujet, certaines disant «*que ben Laden est au Pakistan et une autre qu'il est toujours à Tora Bora*». Oussama ben Laden, le chef d'un réseau qui a des ramifications dans une soixantaine de pays selon les Américains, s'est vanté des attentats du 11 septembre aux États-Unis qui ont fait quelque 3200 morts, dans une cassette vidéo diffusée jeudi par le Pentagone. Pour le capturer, Washington compte s'il le faut sur la coopération du Pakistan.

VOIR PAGE A 8: AL-QAÏDA

## L'appel d'Arafat peut-il prévenir la guerre ?

Le président palestinien Yasser Arafat a lancé hier un appel sans précédent à l'arrêt des attaques armées contre Israël, qu'il a invité à reprendre «*immédiatement*» les négociations de paix. L'État hébreu a réagi avec scepticisme à cet appel, estimant que «*les mots ne suffisent pas*».

ALEXANDRA  
SCHWARTZBROD  
LIBÉRATION

Jérusalem — L'appel à une reprise des négociations de paix lancé hier aux Israéliens par Yasser Arafat sera-t-il suffisant pour prévenir la guerre qui menace le Proche-Orient?

Très attendu par la communauté internationale, le long discours télévisé prononcé hier soir par le président de l'Autorité palestinienne à l'occasion de l'Aïd el-Fitr, la fête marquant la fin du mois de jeûne musulman du ramadan, ne restera sans doute pas, dans l'histoire de cette Intifada, comme le «*tourant*» que beaucoup espéraient. Certes, Yasser Arafat a lancé un appel sans précédent à l'arrêt des attentats anti-israéliens. Mais il n'avait jamais cessé de les condamner et d'affirmer sa volonté de punir leurs auteurs.

VOIR PAGE A 8: ARAFAT

■ Près de la moitié des Canadiens  
se disent neutres, page A 2



Yasser Arafat a exigé hier l'arrêt des attaques contre Israël.

### L'ENTREVUE

## Le chef, musicien de dialogue

Le jeune directeur artistique de l'Orchestre métropolitain, Yannick Nézet-Séguin, veut faire mieux connaître et aimer la musique classique



JACQUES GRENIER LE DEVOIR  
Yannick Nézet-Séguin

Son nom est plus que présent dans le paysage montréalais, québécois et canadien. Sa profession: chef d'orchestre. Les initiés, nombreux, le connaissent. Ceux qui n'en savent que le nom sont surpris: à peine la mi-vingtaine, Yannick Nézet-Séguin est déjà solidement implanté dans le monde des chefs d'orchestre comme dans celui, plus large, de la musique. Un domaine où ce n'est que bien plus tard, généralement, qu'on se fait une réputation. Prodige, talent ou chance?

FRANÇOIS  
TOUSIGNANT

Le jeune homme n'a jamais été trop hésitant. L'anecdote rapportée par tous les relationnistes et qu'il colporte lui-même avec plaisir lui colle à la peau. Bâmbin encore, Yannick Nézet-Séguin dessine un orchestre et se met en première place, baguette à la main, annonçant à papa et ma-

man: «*C'est ça que je veux devenir*». Commence alors une sorte de paraphrase de cet aphorisme de Boulez: il y a des autodidactes par volonté, d'autres par hasard. Yannick Nézet-Séguin fait partie de la première catégorie.

Bien sûr, il y a les études en musique au Conservatoire de musique du Québec à Montréal.

VOIR PAGE A 4: CHEF

## GUIDE VIDÉO + DVD 2002



Tout le cinéma  
du monde!

840 PAGES + 14,95 \$



• LES ACTUALITÉS •

Sondage Léger Marketing

# La moitié des Canadiens n'appuient ni les Israéliens ni les Palestiniens

LIA LÉVESQUE  
PRESSE CANADIENNE

Près de 46 % des Canadiens et 54,5 % des Québécois affirment n'appuyer aucun camp dans le conflit israélo-palestinien. Au pays, c'est au Québec que les citoyens affichent la plus grande neutralité dans ce conflit.

C'est ce que révèle un sondage Léger Marketing, dont les résultats ont été communiqués à la Presse canadienne.

Si 46 % des Canadiens disent n'appuyer aucun camp, il faut noter que 21 % rapportent appuyer davantage les Israéliens, alors que 11 % soutiennent appuyer plutôt les Palestiniens.

Les Québécois sont légèrement plus nombreux à appuyer les Palestiniens, soit 15 %, par rapport à la moyenne canadienne de 11 %.

Les Québécois sont un peu moins nombreux à appuyer plutôt les Israéliens, soit 14 %, comparativement à la moyenne canadienne de 21 %, voire 29 % dans les Prairies qui appuient plutôt les Israéliens (le double du Québec).

Ce sont toutefois les Québécois, au pays, qui sont les plus nombreux à n'appuyer aucun camp, soit 54,5 %, comparativement à 38 % en Colombie-Britannique, 39 % en Alberta et 45 % en Ontario.

De façon générale, la probabilité d'appuyer les Israéliens est plus forte chez les anglophones et chez les hommes.

La propension à appuyer les Palestiniens est plus marquée chez les répondants dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais, de même que chez les diplômés universitaires.

Fait à noter, le taux d'indécis ou de refus de répondre à cette question est très élevé, soit 22,5 % au Canada et 17 % au Québec. Il est même souvent plus élevé que le pourcentage de répondants qui penchent en faveur d'un camp ou de l'autre.

**Analyse**

Professeur en sciences politiques à l'Université du Québec à Montréal, Thierry Hentsch, invite d'emblée à la prudence en analy-

sant ces statistiques, vu la volatilité des événements dans cette région du globe. Dans le contexte actuel, dit-il, «les changements d'opinion peuvent être plus fréquents, plus rapides».

M. Hentsch se dit «frappé» par le fait que les répondants de scolarité universitaire ont un penchant un peu plus favorable envers les Palestiniens. «C'est intéressant, ça.»

Il avance une explication: «Ces gens-là ont davantage accès aux outils qui leur permettent de comprendre les origines, l'évolution, l'histoire du conflit. Ils sont peut-être moins prisonniers de l'image immédiate. Par conséquent, ils peuvent répondre d'une façon qui est un peu mieux informée.»

M. Hentsch n'est pas étonné du haut taux d'indécis ou de refus de répondre, qu'il attribue surtout à «des gens qui prennent conscience du fait qu'ils n'ont pas les éléments nécessaires pour prendre position» dans un dossier aussi complexe.

Les Canadiens sont divisés sur la question d'une hypothétique in-

tervention militaire des Nations unies pour ramener la paix dans la région israélo-palestinienne.

Le soutien en faveur d'une telle intervention militaire dégageait une majorité chez les Canadiens, soit 52 %, contre 35 % qui croient que les Nations unies ne devraient pas intervenir militairement.

Au Québec, 48 % des citoyens seraient favorables à une telle intervention de l'ONU, contre 43 % qui y seraient défavorables.

Sur ce point, M. Hentsch suppose que «la réponse aurait peut-être été différente avant le 11 septembre». Mais, depuis, les gens se rendent compte qu'«on ne vit pas dans un monde à compartiment étanche» et que «ce qui se passe dans un coin de la planète, ça finit par nous retomber dessus», donc, il vaudrait mieux régler ce conflit.

Le sondage a été réalisé auprès de 1521 Canadiens adultes, du 4 au 10 décembre. Il compte une marge d'erreur de 2,6 points, 19 fois sur 20. Certaines questions n'ont été posées qu'aux gens qui disaient suivre le conflit; on dénombrait alors 1177 répondants.

# Du grabuge au Cégep de Saint-Jérôme

Les professeurs contesteront devant les tribunaux l'élimination du programme de technique en électronique industrielle

VALÉRIE DUFOUR  
LE DEVOIR

L'élimination du programme de technique en électronique industrielle prend des allures de guerre ouverte au Cégep de Saint-Jérôme. Si bien que le syndicat des professeurs contestera d'ici quelques jours la décision de l'administration devant les tribunaux.

Le 20 novembre dernier, le conseil d'administration du collège a en effet décidé de fermer le programme de technique en électronique industrielle. Le vote a cependant été très serré: sept personnes en faveur de l'élimination du programme, cinq contre et une abstention.

Il faut souligner que le président du conseil a retiré le droit de vote aux deux représentants des professeurs et au représentant du personnel de soutien. La loi qui régit les collèges autorise le retrait de ce droit en cas de conflit d'intérêts.

Les enseignants soutiennent qu'il y a eu vice de procédure. «Cette mesure doit être exceptionnelle et nous croyons qu'il y a eu abus», soutient le président du syndicat des professeurs, Michel Poirier.

La fermeture pure et simple de ce programme touchera cinq ensei-

gnants à temps complet et 34 étudiants de première ou deuxième année. Ces derniers devront changer de branche ou poursuivre leurs études ailleurs qu'à Saint-Jérôme.

«Ce programme était en difficulté de nombreuses années», explique le directeur général de l'établissement, Jean-Denis Asselin. Il souligne que la technique a été mise sous tutelle pendant un an et demi et qu'à son avis, l'enseignement n'atteint plus ses objectifs de formation de qualité.

Les profs ne nient pas qu'il y a eu des tensions, mais elles se sont résorbées sous la tutelle, soutient Michel Poirier. De plus, il souligne que la commission des études a recommandé au conseil d'administration d'attendre avant de prendre une décision.

Dans cette bataille, les quelque 3300 étudiants du collège se sont rangés auprès des professeurs. Vendredi dernier, ils ont tenu une grève d'une journée pour protester contre la fermeture du programme. «Le devoir du cégep est de fournir un DEC pour tous ceux qui sont inscrits et qui veulent terminer leur programme», souligne le président de l'association des étudiants, Martin Ladouceur-Thibault.

**Affaire Matticks**

# L'enquête en déontologie sur des policiers s'étire à grands frais

ROLLANDE PARENT  
PRESSE CANADIENNE

Amorcée en octobre 1999, l'enquête en déontologie que subissent huit policiers de la Sûreté du Québec (SQ) relativement à l'affaire Matticks n'est toujours pas terminée. Loin de là.

Elle avance par à-coups et commence à coûter cher aux contribuables. Depuis le départ, il y a deux ans, il n'y a eu que 57 journées d'auditions et, pourtant, la facture s'élève déjà à au moins 1,4 million, selon des documents obtenus récemment par la Presse canadienne.

À eux seuls, les huit avocats qui représentent autant de policiers ont touché en honoraires pas moins de 1,4 million, auxquels il faut ajouter 55 000 \$ en frais divers, comme les photocopies et les déplacements.

À ce montant, il faut additionner la compensation que reçoivent les policiers visés par les plaintes et qui sont à la retraite. Les cinq qui sont dans cette situation ont droit à 28 \$ l'heure ou à 251 \$ pour une journée complète pour assister aux auditions les concernant.

Il a été impossible de savoir combien ceux-ci ont obtenu d'argent jusqu'à maintenant. Mais, chose certaine, toutes ces factures ont le même débiteur: le contribuable. Convention collective des policiers oblige. Les choses sont telles que plus personne ne veut se risquer à prévoir l'évolution des coûts.

**Suspension des travaux**

À de nombreuses reprises, M<sup>re</sup> Gilles Migneault, qui préside ce comité de déontologie policière, a dû suspendre les travaux en raison d'objections faites par les avocats des policiers quant à certaines de ses décisions.

À titre d'illustration, à un moment donné, le policier Roger Primeau a demandé de suspendre pour environ un mois, jusqu'à ce qu'il puisse y assister... confortablement. En raison d'une opération à la fesse, la position assise était inconfortable pour M. Primeau.

M<sup>re</sup> Migneault a refusé d'acquiescer à cette demande et a suggéré au policier de suivre les débats debout s'il le fallait. Le policier Primeau s'est aussitôt tourné vers la Cour supérieure, qui lui a donné raison en ordonnant la suspension temporaire des auditions. Plusieurs autres requêtes ont été portées en Cour supérieure, puis en Cour d'appel, ce qui explique le peu de nombre de journées d'audition.

D'autres facteurs ont également pesé sur le rythme des travaux. Les deux avocats qui, au départ, représentaient le commissaire à la déontologie ont abandonné le dossier en cours de route. M<sup>re</sup> Danielle Simoneau a pris sa retraite et M<sup>re</sup> Anne-Marie Plouffe est partie pour le Tribunal des normes de travail, à la fin du printemps 2000.

Au bureau du commissaire à la déontologie policière, le président Paul Monty semble avoir tiré une

leçon du processus actuel. «Si c'était à refaire, on ne procéderait peut-être pas avec tout ce monde-là. On aurait pu séparer les policiers, les prendre les uns après les autres», a fait valoir M<sup>re</sup> Monty en entrevue.

**Une saga**

Les policiers en cause sont Mario Morrissette, Dany Fafard, Roger Primeau, Claude Charron, Mario Simard, Lucien Landry, Michel Patry et Pierre Duclos. Laurent Laflamme qui était également visé, à l'origine, jouit pour l'heure d'un sursis.

Ce qu'on a appelé «l'affaire Matticks» constitue une saga à multiples rebondissements qu'il importe de rappeler.

Tout a commencé par un procès intenté contre le clan des Matticks pour une affaire d'importation de drogue. Ce procès a été interrompu quand la juge qui le présidait en est venue à la conclusion que des policiers s'étaient parjurés et avaient fabriqué des preuves.

Une enquête interne menée par trois enquêteurs de la SQ a suivi, au terme de laquelle ont été portées des accusations criminelles contre des policiers ayant travaillé à l'enquête sur les Matticks. Un procès a eu lieu et ils ont été acquittés.

Les trois enquêteurs internes de la SQ ont alors accusé publiquement le directeur général de la SQ, Serge Barbeau, d'avoir nui à leur enquête pour préserver l'image de ce corps policier et les principaux dirigeants des enquêtes criminelles.

Jugeant la situation intenable, le ministre de la Sécurité publique a forcé le directeur Barbeau à démissionner de ses fonctions et a ordonné la tenue d'une enquête publique. Présidée par l'ex-juge Lawrence Poitras, l'enquête s'est étendue sur près de deux ans.

Les documents, rapports et autres informations reliées au dossier Matticks constituent, on s'en doute, une preuve fort volumineuse. Les avocats des policiers qui font l'objet de l'enquête considèrent que les autorités ne leur ont pas tout remis ce à quoi ils ont droit pour bien défendre leurs clients.

C'est sur cet os qu'est actuellement bloquée l'enquête déontologique. Le président du comité leur a donné tort, mais ils se sont tournés vers la Cour supérieure qui leur a donné raison, après avoir réfléchi à la question assez longtemps. Le juge Louis Crête de la Cour supérieure a été saisi de la demande en avril 2000. Il a rendu une décision en deux temps, soit en février 2001 et en mai 2001.

Dans l'intervalle, l'enquête du comité de déontologie est demeurée inactive. Il a fallu une lettre émanant du bureau du commissaire, demandant de faire diligence, pour qu'en mai 2001 le juge Crête tranche en ordonnant au commissaire de fournir la totalité des éléments de preuve. Le commissaire à la déontologie policière a porté cette décision en appel.

Les lecteurs sont priés de noter que la chronique «Colloques et conférences» fait relâche pour les Fêtes.

# Le FBI veut accroître en permanence sa présence au Canada

BRIAN DALY  
PRESSE CANADIENNE

Le Bureau fédéral d'enquêtes (FBI) des États-Unis a demandé au Congrès américain de lui accorder davantage de moyens financiers afin d'accroître sa présence en permanence au Canada, dans le but d'étouffer la menace terroriste et contrer la criminalité transfrontalière, a confirmé un conseiller de l'organisation en poste à Ottawa, Stuart Sturm.

Les agents spéciaux du FBI, présentés comme des attachés juridiques, procéderaient à l'échange d'informations avec les organismes canadiens d'application de la loi, en plus d'offrir leur soutien dans le cadre d'enquêtes sur le terrorisme, le trafic de stupéfiants et les affaires de fraude menées de part et d'autre de la frontière.

«Le monde criminel [...] s'étend rapidement à l'échelle internationale», a déclaré M. Sturm en entrevue. «Cela renforce évidemment l'argument voulant que des ressources soient nécessaires à l'étranger, non seulement pour le FBI, mais aussi pour les autres agences», a-t-il ajouté.

M. Sturm n'a pas été en mesure de préciser si la requête budgétaire du FBI allait être approuvée et, le cas échéant, à quel moment elle le serait.

Les responsables américains et canadiens de la sécurité travaillent de concert depuis des années.

Leur relation s'est toutefois intensifiée depuis les attentats perpétrés à New York et Washington, le 11 septembre.

Le FBI a lancé la plus importante enquête de son histoire, à la suite de ces attaques dévastatrices, procédant au déploiement de 4000 agents et 3000 employés de soutien dans chaque recoin de la planète.

Dans la région de Toronto, notamment, les agents du FBI ont fourni aux enquêteurs d'une unité de police antiterrorisme des renseignements sur des personnes soupçonnées d'activités terroristes vivant au Canada.

Et tout récemment, le Solliciteur général du Canada, Lawrence MacAuley, et le secrétaire à la Justice des États-Unis, John Ashcroft, ont signé une entente destinée à améliorer l'échange des données sur les empreintes digitales entre la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et le FBI.

«La relation entre les deux communautés d'application de la loi est absolument sans précédent», a fait remarquer Buck Shinkman, porte-parole de l'ambassade des États-Unis à Ottawa, ajoutant que «le partage des informations [...] n'a fait qu'augmenter depuis le 11 septembre».

Le FBI compte actuellement des bureaux à l'ambassade américaine d'Ottawa ainsi qu'au consulat des États-Unis à Vancouver. Chacun compte au moins un agent.

# Drame en Italie



LES POMPIERS ont commencé hier à sortir les corps de 19 personnes qui ont trouvé la mort, dans la nuit de samedi à hier, dans l'incendie d'un établissement de soins psychiatriques à San Gregorio Magno, à 40 km d'Eboli, en Campanie (sud de l'Italie). Neuf personnes ont aussi été blessées. L'incendie serait dû à un court-circuit, selon les premières hypothèses. L'établissement était constitué de plusieurs bâtiments en préfabriqué et le feu s'est propagé très rapidement. Les victimes sont onze hommes et huit femmes. Les neuf personnes blessées ont échappé aux flammes grâce aux trois infirmières qui assuraient la garde de nuit. Leur état de santé n'inspire pas d'inquiétude. Selon les secouristes, les victimes, pour la plupart âgées et souffrant de handicaps mentaux ou moteurs, ont péri dans leur lit, asphyxiées dans la fumée et les flammes.

**EN BREF**

## Enfin un chèque pour les sinistrés du Saguenay

(PC) — Les sinistrés des inondations survenues au Saguenay en juillet 1996 recevront leur chèque d'indemnisation en janvier 2002. L'échéancier a été fixé la semaine

dernière après que le juge Jean Lemelin eut rendu des décisions dans quelques dossiers litigieux. La liste complète des réclamations acceptées sera déposée au greffe de la Cour supérieure le 14 janvier, 11 jours avant son approbation finale par le juge Lemelin. En tout, près de 2000 sinistrés ont inscrit une réclamation auprès des avocats du recours collectif.

**Bijouterie Gambard**  
Vente et service technique

**ROLEX**

Datejust  
en acier et or 18 carats

630-A RUE CATHCART, MONTRÉAL, CENTRE VILLE • TÉL.: 866-3876

loto-québec		résultats	
<b>649</b>	Tirage du 2001-12-15	GAGNANTS	LOTS
01 08 18 31 34 37		6/6	1 2 000 000,00 \$
Numéro complémentaire: 27		5/6+	2 275 415,90 \$
		5/6	232 1 899,40 \$
		4/6	12 345 68,40 \$
		3/6	232 268 10,00 \$
		Ventes totales: 13 321 982 \$	
		Prochain gros lot (approx.): 2 000 000 \$	
<b>49</b>	Tirage du 2001-12-15	GAGNANTS	LOTS
06 12 18 29 34 35		6/6	1 1 000 000,00 \$
Numéro complémentaire: 31		5/6+	1 50 000,00 \$
		5/6	22 500,00 \$
		4/6	1 083 50,00 \$
		3/6	20 633 5,00 \$
		Ventes totales: 562 216,50 \$	
<b>Extra</b>	Tirage du 2001-12-15		
NUMÉROS	LOTS		
629769	100 000 \$		
29769	1 000 \$		
9769	250 \$		
769	50 \$		
69	10 \$		
9	2 \$		
<b>Extra</b>	Tirage du 2001-12-14		
NUMÉROS	LOTS		
641079	100 000 \$		
41079	1 000 \$		
1079	250 \$		
079	50 \$		
79	10 \$		
9	2 \$		
<b>SUPER 7</b>	Tirage du 2001-12-14	GAGNANTS	LOTS
02 05 09 29 31 34 43		7/7	1 19 899 826,30 \$
Numéro complémentaire: 13		6/7+	9 82 428,10 \$
		6/7	282 2 301,80 \$
		5/7	16 388 141,40 \$
		4/7	339 954 10,00 \$
		3/7+	318 489 10,00 \$
		3/7	2 820 048 partic. gratuite
		Ventes totales: 40 879 190 \$	
		Prochain gros lot: 2 500 000 \$	

Les modalités d'encaissement des billets gagnants passeront au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

**Le jeu doit rester un jeu**  
TVA, LE RÉSEAU DES TIRAGES DE LOTO-QUÉBEC

LE DEVOIR

## ACTUALITÉS



Chantal Hébert

## Madame-drapeau...

En politique, le ridicule ne tue pas, mais il a souvent des effets durables et dévastateurs. A preuve, l'offensive de drapeaux lancée par le gouvernement de Jean Chrétien dans la foulée de sa grande peur référendaire et qui semble, au Québec, avoir fait sa principale victime dans le camp fédéral.

Jailli du cerveau de stratèges aux abois, soucieux de réfuter l'idée que la cause fédéraliste avait été mal défendue pendant le référendum, le projet de paviser le Canada et le Québec avec lui d'unifoliés avait séduit le premier ministre.

Il en allait autrement de la plupart des ministres québécois de Jean Chrétien que la notion de répandre ainsi le message que le problème fondamental du fédéralisme au Québec était un problème d'image laissait pour le moins sceptiques.

(Six ans plus tard, alors que trois Québécois sur quatre se disent prêts à voter pour un rapatriement important de points d'impôts, force est de constater que la vue quotidienne d'un nombre toujours croissant d'unifoliés n'a pas eu pour effet de dissiper le scepticisme ambiant à l'égard du fonctionnement du fédéralisme.)

Toujours est-il qu'à l'époque, la croisade d'Ottawa n'avait pas suscité beaucoup de vocations dans les rangs de la députation fédérale québécoise.

C'est donc la ministre du Patrimoine, l'Ontarienne Sheila Copps, qui allait devenir la madame-drapeau du gouvernement canadien. Au fil des années, l'opération a coûté des millions de dollars au contribuable. Ceux du Québec en particulier semblent disposés à faire payer cher ce type de dépenses à la ministre. Sur le plan personnel, la facture politique de l'affaire s'annonce salée.

Selon un sondage Léger Marketing *Le Devoir/The Globe and Mail* publié samedi, Sheila Copps est devenue la ministre fédérale que les Québécois estiment le moins. 47 % d'entre eux en ont une mauvaise opinion.

Seuls Jean Chrétien et Stockwell Day inspirent des sentiments plus négatifs. Mais le premier ministre a déjà été encore plus mal aimé par ses concitoyens québécois tandis que le chef de l'Alliance canadienne a tendance à faire l'unanimité contre lui partout au Canada.

Mme Copps par contre dégingole de haut et cela, à un bien mauvais moment de sa carrière, alors qu'elle tente de se mettre en piste pour la succession de Jean Chrétien.

En 1990, alors qu'elle était candidate au leadership, elle avait fait un certain tabac au Québec en y remportant un succès d'image malgré la présence dans la course de deux candidats québécois de prestige.

Mais voilà qu'aujourd'hui, même les Allan Rock et Brian Tobin sont en meilleure posture qu'elle. Le sondage révèle que, dans leurs deux cas, la majorité des Québécois ne se sont pas encore fait une idée définitive à leur sujet. Et que ceux qui sont décidés ont davantage tendance à avoir une bonne qu'une mauvaise opinion de ces deux éventuels prétendants au leadership.

À l'époque où Sheila Copps s'était lancée corps et âme dans l'opération-drapeaux, son entourage ne faisait pas beaucoup de place aux sensibilités québécoises. Ces dernières années, Mme Copps a remédié à cette carence. Avec le temps, elle a tempéré ses ardeurs propagando-patriotiques et tenté (plus ou moins adroitement) de faire l'apprentissage d'un discours plus collé au Québec.

Elle s'est également battue bec et ongles pour renflouer les caisses de la culture. Résultat, le dernier budget Martin, malgré sa relative parcimonie, comportait de nouveaux fonds pour le Patrimoine en général et Radio-Canada en particulier.

Mais surtout, depuis plusieurs mois, Mme Copps fait des pieds et des mains pour s'assurer que le prochain remaniement lui permettra d'aller se faire voir ailleurs.

On verra à l'usage si un changement d'affectation suffira à redorer son blason au Québec. Il est cependant permis d'en douter car, avec le zèle intempestif qu'on lui connaît, elle a réussi à se tauter l'affaire des drapeaux sur la peau.

En attendant, rien n'empêche que l'offensive unifoliée d'Ottawa et l'opération-visibilité dans laquelle elle s'inscrivait constituait en quelque sorte la magie blanche de la stratégie post-référendaire fédérale.

Par comparaison, la loi sur la «clarté» référendaire relève davantage de la magie noire.

Pourtant, aucun des ministres fédéraux québécois — lesquels ont tous appuyé cette loi — ne sort aussi déconsidéré de la période post-référendaire au Québec que Sheila Copps. Comme auteur du projet, Stéphane Dion est le plus écorché. Mais avec 37 % des Québécois qui disent en avoir une mauvaise opinion, il s'en tire mieux que Jean Charest, à peine plus mal que le chef conservateur Joe Clark et beaucoup mieux que Mme Copps.

## Que faut-il conclure de cet écart?

D'abord que, même si d'embellie les fédéralistes québécois ne pensaient rien de bon de la loi de M. Dion, plusieurs d'entre eux ont fini par conclure qu'elle leur avait fait plus de peur que de tort, tout au moins jusqu'à présent.

Mais surtout, que si Stéphane Dion n'avait pas été un ministre québécois, il ne s'en serait pas aussi bien tiré. Ce qui aurait tendance à donner raison aux autres prétendants non québécois au trône de Jean Chrétien qui, contrairement à Sheila Copps, montent le moins souvent possible au front d'un dossier québécois mais qui pensent néanmoins que leur relative ignorance du Québec ne devrait pas les empêcher de devenir premier ministre du Canada.

Chantal Hébert est columnist politique au Toronto Star.

Recherche Québec

## Québec veut renforcer le système québécois de recherche

BERNARD LAMARCHE  
LE DEVOIR

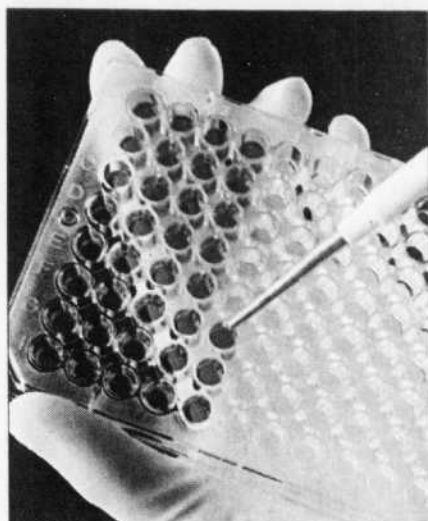
Québec a annoncé hier la mise sur pied de Recherche Québec, une initiative gouvernementale visant à renforcer le système québécois de la recherche et de l'innovation. Il s'agit de la mise en commun de ressources, entre le ministère de la Santé et des Services sociaux, celui de l'Éducation et de l'Emploi, ainsi que celui de la Recherche, de la Science et de la Technologie, afin de renforcer le système québécois de la recherche et de l'innovation.

Recherche Québec vise à développer et à moderniser des infrastructures et des équipements et surtout à s'assurer une meilleure concertation des différents ministères et une gestion plus cohérente des investissements du gouvernement en matière de recherche.

Aucune nouvelle somme n'est liée à cette initiative. Claude Beauchamp, attaché de presse du cabinet de Rémy Trudel, ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, expliquait hier que «Recherche Québec est une appellation. C'est la mise en commun des efforts des ministères concernés. Ils coordonnent les activités, les informations et vont procéder ensemble au choix des priorités du Québec en matière de développement». Autrement dit, explique Beauchamp, c'est une «marque de commerce qui amène les ministères concernés à travailler ensemble à l'établissement des priorités». Il faut noter qu'il n'y aura pas de création d'un secrétariat de Recherche Québec.

Déjà, une première implication de Recherche Québec s'est fait sentir, alors que conjointement, les trois ministères réunis ont annoncé une liste de 75 nouveaux projets d'infrastructures retenus par le gouvernement du Québec afin de soumettre ces noms au 3<sup>e</sup> concours du Fonds d'innovation de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI). Ces projets ont été soumis par les universités, les établissements d'enseignement collégial, des centres hospitaliers du Québec et leurs partenaires respectifs. Une vingtaine de ces projets viennent d'établissements de santé, les autres proviennent du domaine de l'éducation. Ces projets sont adressés à la FCI pour en compléter le financement, conformément à ce que prévoient les règles du programme.

Ces projets ont été retenus parmi plus de 130 projets, a précisé l'attaché de presse. «Ces projets ont été soumis à Recherche Québec.



ARCHIVES LE DEVOIR

Les ministères québécois impliqués dans la recherche et l'innovation travailleront désormais en concertation pour définir les priorités gouvernementales en la matière.

Des experts scientifiques indépendants les ont analysés. Ils en ont retenu certains parce qu'à leur avis, ils allaient dans le sens des priorités du gouvernement du Québec en matière de recherche et de sciences et technologies. L'enjeu est qu'une plus grande cohésion soit assurée dans l'action gouvernementale dans ce secteur.

Ces projets sont évalués à 570 millions de dollars. Recherche Québec assumera environ 40 % du coût de leur réalisation, une somme qui doit être égale par la FCI. Les 20 % qui demeurent proviendraient des établissements de recherche concernés. Des 75 projets soumis, seulement ceux qui sont retenus par la FCI seront financés par Québec. «Ces sommes sont disponibles, déjà prévues.» Elles n'avaient pas encore été affectées à des projets de recherche spécifiques, mais sont comptabilisées dans l'ensemble des dépenses allouées à la recherche par le gouvernement. C'est là que Recherche Québec entre en ligne de compte, afin d'affecter ces sommes selon une politique concertée. Le projet est lié à l'objectif que s'est fixé le gouvernement du Québec de rejoindre la moyenne des pays du G7 en ce qui a trait aux investissements en recherche et développement par rapport au produit intérieur brut.

EN BREF

## Garderies scolaires : la CSN veut rencontrer Legault

(PC) — En prévision d'une prochaine série de négociations, les travailleurs des services de garde en milieu scolaire ont demandé hier une rencontre avec le ministre de l'Éducation, François Legault. La vice-présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, a mentionné que l'un des buts de cette

rencontre consistera à sensibiliser le ministre aux problèmes de financement. Des études menées par la CSN révèlent que plusieurs objectifs n'ont pas été atteints lors de la dernière série de négociations comme la formation en cours d'emploi, la reconnaissance des exigences et des qualifications du personnel ainsi que la réduction du nombre d'enfants par éducateur. L'actuelle convention collective prend fin en juin 2002. Les nouvelles demandes en vue des prochaines négociations devraient être déposées au printemps prochain.

Financement de projets municipaux

## Le PLQ n'a pas l'intention d'abdiquer devant Ottawa

BERNARD LAMARCHE  
LE DEVOIR

Le Parti libéral du Québec n'a pas l'intention, s'il est élu à de prochaines élections, de laisser Ottawa s'immiscer dans le financement direct de projets municipaux. C'est ce que déclare Jean-Marc Fournier, député de Châteauguay et whip en chef de l'opposition officielle, en réaction à un article paru dans l'édition de samedi du *Devoir*.

L'article paru dans nos pages, une entrevue avec un politicien de l'École nationale d'administration publique, Robert Bernier, disait que le gouvernement fédéral pourrait être tenté, en cas d'élection du PLQ, de se mêler de politique municipale, du moins en ce qui concerne les municipalités en région. Dans un communiqué diffusé hier, M. Fournier estime «que Le Devoir a fait une fausse affirmation».

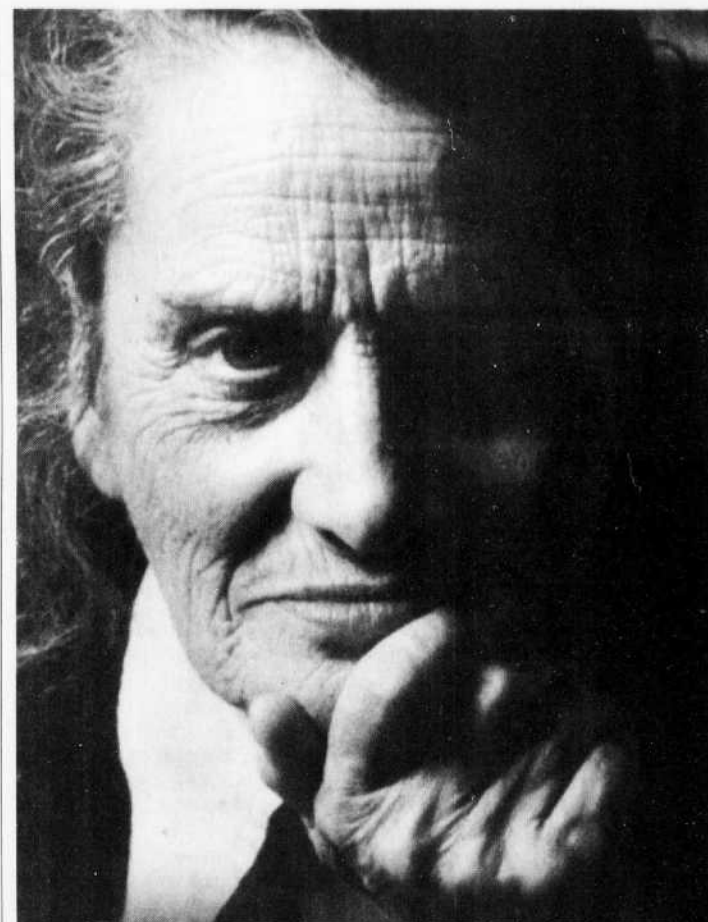
Joint au téléphone hier, le député de Châteauguay a tenu, à plus d'une reprise, à rappeler que, dans les relations entre Ottawa et le gouvernement provincial, «coopération avec le fédéral et avec les autres provinces, ne veut pas dire abdication».

Fournier a poursuivi en disant que «le texte pouvait être interprété, de manière à laisser entendre que ce pourrait être un choix politique du

PLQ, une fois Jean Charest élu, de laisser le fédéral venir s'immiscer dans les dossiers municipaux notamment. Il faut corriger le tir, pour ne pas laisser entendre à la population que c'est la politique du Parti libéral». Fournier rappelle qu'une telle position n'a jamais été soutenue dans un énoncé écrit ou verbal. «Au contraire, notre volonté est très ferme de défendre nos compétences avec vigueur.» Une des conséquences de cet article, souligne le whip en chef, c'est d'ouvrir la porte à des répliques venant de l'actuel parti au pouvoir.

Avant d'être élu en 1994, le député Fournier travaillait pour le cabinet de Gilles Remillard, au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes. «La même politique, qui existe toujours, était appliquée du temps du gouvernement libéral, celle qui veut que lorsque les municipalités sont prises dans un enjeu qui concerne une collaboration provincial-fédéral, le fédéral ne peut y toucher directement. Il y a toujours une supervision du gouvernement québécois là-dessus.»

La réplique déplore également que dans l'article aucune entrevue n'ait été réalisée afin de vérifier, auprès des principaux politiciens concernés, les positions défendues par chacun. «Jamais, cette option n'a été discutée», conclut Fournier.



## GABRIELLE ROY

«Ce livre devient notre compagnon. Vous vous levez le matin avec une douleur littéraire à l'estomac, mais vous ne pouvez pas l'abandonner, tant il vous attache. Il y a quelque chose de mystique dans Gabrielle Roy, et sa prose épistolaire est à la hauteur du personnage.»

Marie-Paule Villeneuve  
Le Droit

## Mon cher grand fou...

Lettres à Marcel Carbotte  
1947-1979Correspondance  
832 pages • 34,95 \$

Boréal

www.editionsboreal.qc.ca

MONT BLANC

COLLECTION SPORT EN ACIER

DISPONIBLE AVEC BRACELET EN ACIER INOXYDABLE OU BRACELET EN CADOUTCHOU. DE 1.250\$ A 3.800\$.

CHATEAU D'IVOIRE

© John Reeves

## LES ACTUALITÉS

Royaume-Uni

## Partenariat privé-public en santé : le couple gagnant de Tony Blair ?

MARYELLE DEMONGEOT  
CORRESPONDANTE  
DU DEVOIR

Dernier de deux articles

Londres — Le gouvernement veut «associer», comme il le dit pudiquement, les secteurs privé et public dans presque tous les secteurs étatiques. L'idée hérisse les syndicats.

«Votre métro: géré par le public, construit par le privé.» La campagne de publicité s'affichait il y a quelques mois dans toutes les stations de métro londoniennes. «Jusqu'à 200 000 £ [430 000 \$] investies chaque heure» et un métro qui fonctionnera mieux. Le slogan résume à lui seul l'état d'esprit du New Labour: le partenariat public-privé n'est plus tabou.

L'idée est simple pour Tony Blair: «Il y a une philosophie du service et du devoir dans les services publics qu'on envie beaucoup de chefs d'entreprise à qui j'ai parlé. [...] Mais en retour, il y a certaines choses que le secteur public peut apprendre du privé. Dans de nombreux cas, les compagnies privées répondent mieux aux besoins immédiats des consommateurs exigeants.» Il s'agit donc de mettre en place des partenariats dans lesquels des services privés sont payés pour gérer des institutions publiques.

Le programme a déclenché les foudres des syndicats et la traditionnelle lune de miel avec le gouvernement a sans doute été la plus courte jamais vue en Grande-Bretagne. Dès la rentrée de septembre, le climat était tendu entre les syndicats et

le gouvernement travailliste, pourtant des alliés traditionnels. Les attentats ont repoussé les discussions mais le désaccord reste latent, et les dernières réformes annoncées dans le secteur de la santé pourraient bien relancer les débats.

Métro, éducation, santé, prisons, autorités locales... La liste est longue des domaines où l'intervention du privé est souhaitée par le gouvernement. Métro, éducation, santé, prisons, autorités locales... C'est la même liste que syndicats et groupes de pression combattent. Quel que soit le domaine envisagé, les objections sont les mêmes. Jeff Dobson, directeur adjoint du Prison Reform Trust, les a résumées au Devoir: «Il y a un principe dont on doit tenir compte: le premier devoir, dans le secteur privé, concerne l'actionnaire. Le premier devoir du secteur public, il le doit au public.» Autrement dit, des services publics gérés par le privé ne fonctionnent eux aussi qu'en fonction des profits.

## Expériences passées

Les opposants parlent en connaissance de cause et les expériences du passé invitent à la prudence. Des partenariats public-privé, pudiquement nommés Private Finance Initiatives (PFI), existent depuis 1992. Ils délèguent la construction et la gestion de bâtiments abritant des services publics à des entreprises privées moyennant un revenu mensuel lié à leur rendement

pour une durée moyenne de 25 à 30 ans. Les conservateurs, au pouvoir à l'époque, espéraient ainsi accroître le nombre de bâtiments publics sans grever le budget du pays. Mais les premiers hôpitaux bâtis sur le modèle des PFI ont déçu, comme le souligne une porte-parole d'Unison, le premier syndicat de la fonction publique avec 1,3 million de membres: «Les PFI sont très coûteux à long terme et la plupart des hôpitaux ont moins de lits que les hôpitaux publics.» Une critique que même le think tank le plus proche du gouvernement, l'Institute for Public Policy Research, a lui-même émise cette année: «La réussite des PFI est variable. L'étude des projets de PFI suggère que bien qu'ils n'offrent pas une performance aussi mauvaise que certains critiques le suggèrent, beaucoup offrent au mieux des gains financiers marginaux sans pour autant livrer les innovations promises dans le design et l'organisation des services.» Les critiques parlent d'une formule «achetez maintenant, payez plus tard» dont on mesure mal les conséquences à long terme.

La liste est longue des domaines où l'intervention du privé est souhaitée par le gouvernement

Le traitement au quotidien des patients (ou des prisonniers) laisse à désirer dans ces institutions gérées par des entreprises privées, selon les opposants aux partenariats public-privé. Pour Jeff Dobson, dans les prisons, «ce qui se passe souvent, c'est une réduction des coûts, en particulier les coûts des ressources humaines. Et, du coup, le nombre de

contacts directs avec les prisonniers est limité et les relations sont appauvries».

## Éducation

Dans le domaine de l'éducation, le programme du gouvernement vise entre autres à confier la gestion d'écoles en difficulté à des entreprises privées. Deux écoles sont déjà ainsi passées de l'autre côté de la barrière. L'une a déjà dû abandonner l'expérience, ainsi que les syndicats ne manquent pas de le souligner.

Les syndicats ne sont pas complètement opposés à l'intervention d'entreprises privées. Ainsi, dans le domaine de la santé, Unison ne dit pas non à une certaine aide: «Nous n'avons pas d'objection à ce que les patients qui attendent une opération soient traités, à court terme, dans les cliniques privées, à condition que le traitement demeure gratuit.» De même, les syndicats de l'enseignement reconnaissent l'expertise du privé pour la formation des enseignants ou le maintien des équipements publics. Mais pour la porte-parole d'un des syndicats d'enseignants, «on a besoin d'aide dans certains domaines, pas d'être pris en main. C'est comme aller voir un avocat pour qu'il prenne votre vie en charge. Ça ne se passe pas comme ça: vous allez le voir pour régler un problème circonstanciel.»

Le gouvernement a un argument-choc pour faire accepter son plan. Sans l'intervention du privé, il ne pourra pas redresser les services publics aussi vite. A cela, les syndicats rétorquent que c'est dans les services publics qu'il faut investir, en construisant avec l'argent public et en embauchant davantage de fonctionnaires. Reste à voir qui gagnera la lutte.

## CHEF «J'ai eu la chance d'avoir été très tôt reconnu dans "mon" pays.»

SUITE DE LA PAGE 1

Piano, solfège, matières théoriques et un peu de direction, forcément! Il doit aller plus loin. A 18 ans, il fonde son propre ensemble. La Chapelle de Montréal est née. Pour le meilleur et pour le pire. Car c'est le propre de la jeunesse de vivre de l'enthousiasme infatigable et de tenter de réinventer le monde, comme d'appréhender de ses erreurs.

Pour cela, on l'oublie trop souvent, le métier s'apprend non pas dans les livres mais davantage «sur le tas». Et pour apprendre la direction, il faut diriger et l'apprenti maestro se mue en apprenti sorcier. Un maître viendra, l'espace de quelques rencontres, lui prodigera conseils et modération, ouverture et sens pratique: Carlo Maria Giulini. Caution prestigieuse, acceptée avec autant de fierté que d'humilité.

On aborde alors directement la situation du jeune chef d'orchestre, surtout du jeune chef d'orchestre québécois. Uniquement pour faire s'effondrer certains mythes. Nézet-Séguin, sans faux orgueil, montre que bien des grands chefs avaient effectivement son âge quand est venue la renommée. De Mahler à Karajan, de Nikish à Boulez, de Berlioz à Simon Rattle, on «devient chef jeune». Bien sûr, on n'a pas d'entrée de jeu les meilleurs orchestres au bout des doigts.

Sourire: «C'est là où j'ai eu de la chance. Alors que plusieurs chefs d'ici doivent s'expatrier pour apprendre leur métier [comprendre: diriger], moi, j'ai eu la chance d'avoir été très tôt reconnu dans "mon" pays. Il est vrai que j'ai travaillé, et fort, mais ici, on m'a donné la chance exceptionnelle de pouvoir et pratiquer et apprendre mon art sans trop de contrainte.»

Le constat s'accompagne d'humilité. Si on a investi en lui, «il est simplement normal que je livre la marchandise, que je puisse apporter quelque chose aux gens d'ici qui m'ont non seulement encouragé, mais encore soutenu — et qui continuent à le faire.»

## Contradictions du métier

Pour Yannick Nézet-Séguin, l'art du chef d'orchestre tient en trois points. Le plus évident, naturellement, c'est celui de l'homme qui monte au podium, dos à la salle. «On me critique parfois sur le fait que je change mon look souvent, que je fais un peu d'épate avec les vestons, les couleurs de cheveux et les styles de coiffure. C'est une manière de voir les choses. Pour moi, ce n'est qu'une enveloppe, une enveloppe nécessaire pour créer un certain bruit autour de ma personne qui vise autre chose, le bruit étant plus intéressé

sant pour moi que la personne.

«Car je ne vois pas cela comme étant nécessaire pour qu'on parle de moi, sauf si cela peut attirer un certain public qui, au bout du compte, viendra "écouter" la musique sous ce prétexte et qui découvrira autre chose. Alors, oui, pour défendre cette cause-là, je suis prêt à jouer à ce drôle de jeu sans le prendre trop au sérieux et sans pour autant négliger son importance médiatique, aujourd'hui si malheureusement vitale pour une entreprise comme un

«Pourtant, malgré tout, je me sens encore et toujours étudiant»

orchestre symphonique.» En cela, son «rival» Charles Dutoit ne le contredira pas, loin de là.

Car un orchestre doit avoir des fonds. L'Orchestre métropolitain du Grand Montréal (OMGM), dont il est titulaire et directeur artistique, n'échappe pas à cette règle. Pour cela, bien des moyens s'avèrent utiles «et s'il faut passer par celui qui use d'un peu de m'astu-tu, un entre tant d'autres, pourquoi pas? Tant que je sais ce que je fais, que j'en suis conscient, je ne vois aucun problème.»

Cela ne veut pas dire que tout est dans l'image, ni la surface. «Ce qui est important plus que tout, pour moi, c'est le travail avec les musiciens [souvent, il dira «mes musiciens»]; les répétitions sont des moments privilégiés lors desquels,

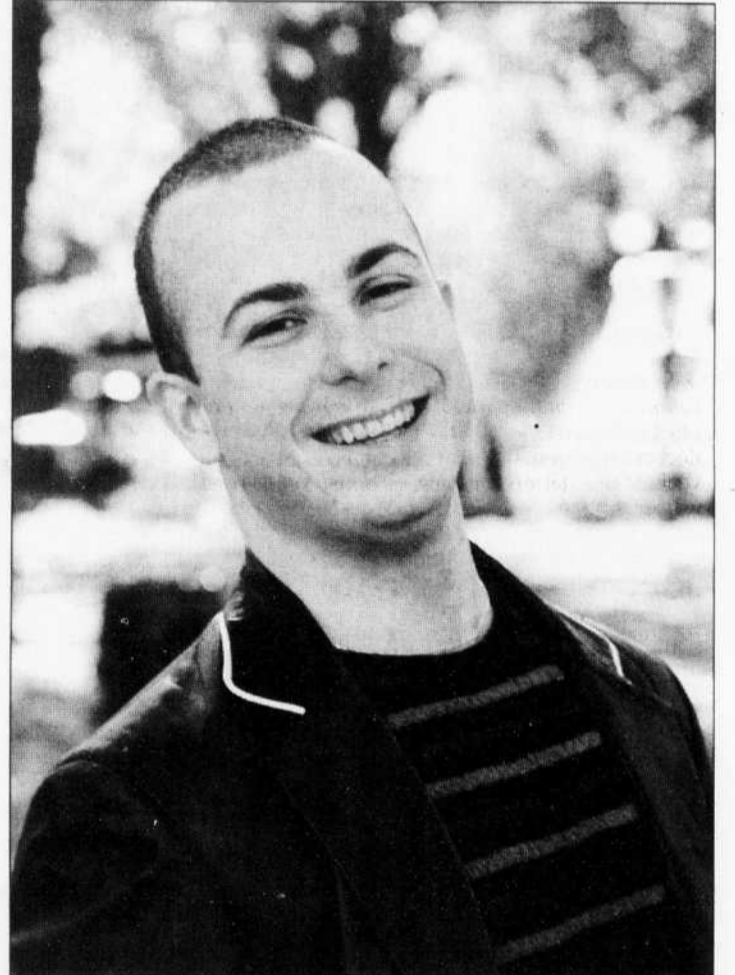
même si mon rôle est de mener, on peut quand même discuter de certains points et opinions, qu'ils soient techniques ou esthétiques. Il faut amener les interprètes à croire à ce qu'on fait ensemble, dans le fond à ce que je veux qu'ils fassent; surtout, à vouloir le défendre.» Une sorte de négociation entre la vision du chef, qui domine, qui peut s'enrichir des commentaires des musiciens devant lui.

Philosophe, donc, devant les nécessités contraignantes d'un personnage devenant public qui doit assumer si jeune la carapace des exigences d'une certaine commercialisation — noblement vouées, chez lui, davantage à la cause à défendre qu'à son succès personnel propre, car il s'avère toujours idéaliste, tel un adolescent —, déjà mûr devant les nécessités de la pratique du métier, là où souvent s'effondrent les illusions, sa volonté reste inébranlable. Yannick Nézet-Séguin lance cette phrase-choc: «Pourtant, malgré tout, je me sens encore et toujours étudiant.»

Loin de se croire l'équivalent d'une Shirley Temple réincarnée dans l'univers de la direction d'orchestre sur la scène montréalaise, il s'applique à étudier les partitions. Celui qui aime le travail avec les autres, qui aime la générosité du spectacle, avoue, murmurant, presque timidement, la jalousie cultivée de son intimité. «La nuit, dans le silence, quand je peux — ou dois — prendre le temps de travailler une partition, de la lire, d'essayer de la comprendre et d'inventer une solution, une interprétation, voilà de loin les plus beaux moments de ma vie. Si ma raison de vivre est celle de tout artiste, à savoir monter sur scène pour offrir le meilleur de soi, les instants où je me sens le plus en accord avec moi-même, ce sont ceux-là, loin de la rumeur des jours, à toujours découvrir la musique et ses richesses, dans la fusion des méandres d'une partition.»

## Sagesse et prévoyance

On le voit béni des dieux, bien entouré, solide. Trop, peut-être. Portrait de l'artiste en jeune homme, se décrit Joyce en Stephen. Au contraire du littérateur, Nézet-Séguin n'étouffe pas dans son univers natal; il y déploie ses ailes sans se créer d'alibi. Cependant, alors que le héros dublois sait qu'il ne peut que graver les échelons, Yannick Nézet-Séguin ouvre tout à coup une persienne ombragée dans son regard. «Actuellement, je suis comblé.» Il reconnaît que sa bonne étoile lui a toujours fait se trouver au bon endroit au bon moment. «Par exemple, quand on m'a demandé de devenir chef de chœur à l'Opéra de Montréal, même si le défi était énorme pour un quasi-enfant de mon âge et que je savais que



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Le chef et directeur artistique de l'Orchestre métropolitain du Grand Montréal (OMGM), Yannick Nézet-Séguin, reconnaît que sa bonne étoile lui a toujours fait se trouver au bon endroit au bon moment.

c'était un peu un cadeau de Grec, j'ai senti que c'était ma place, nécessairement "ma" place.» Ce en quoi la réalité artistique ne lui a pas donné tort. Les yeux grands ouverts, il sait également que «le purgatoire s'en vient».

Quand, il ne saurait le dire, voire ne veut (encore?) pas le savoir, mais il se montre d'une suprême lucidité. «Même les plus grands ont eu des revers de fortune; quand cela va m'arriver — et je sais certainement que cela "va" m'arriver un jour, j'espère être aussi fort qu'eux pour ne pas me laisser abattre et garder cette confiance dans mon idéal.» Et, naturellement, redevenir toujours meilleur.

Alors que tant d'artistes québécois, musiciens surtout — car, en ce domaine, la barrière de la langue parlée est moins grande que, disons, en littérature ou au théâtre —, ne peuvent rayonner que par l'exil volontaire, Yannick Nézet-Séguin fait partie de cette génération qui croit fermement qu'il y a quelque chose à faire ici, se sentant presque investi d'une mission: «Mieux faire connaître et aimer la musique classique.» Tous les chemins mènent à Rome. Celui choisi par Nézet-Séguin se déroule comme celui d'un jeune pas

trop orthodoxe, qui recherche malgré tout une certaine orthodoxie, comme le montrent quelques-unes de ses références, sorte de valse-hésitation pour lui salutaire. Il en sourit et s'adonne à ce jeu avec une rare confiance esthétique: «Oui, c'est vrai, je me sens plus proche d'une génération de musiciens qui cherchaient la fidélité au texte et à la tradition, où la personnalité de l'interprète se mettait plus au service d'une partition que le contraire, trop usuel aujourd'hui.»

Et, toujours avec une sorte de feu sacré, il ajoute: «Je veux faire de la musique; pour moi d'abord, et je le reconnais volontiers, mais surtout avec et pour les autres. Le Québec me donne la chance de faire mon apprentissage de carrière ici, on m'y ouvre grandes les portes, respectant le professionnel en moi; à moi d'y entrer et de convaincre, de rendre plutôt que de profiter, à trouver quelque chose pour le donner.»

La fortune sourit aux ambitieux; l'ambition de Nézet-Séguin se découvre sereine et simple, noblesse du musicien qui revendique autant l'aspiration à la vérité qu'il assume son droit à l'erreur. Pour autant que cela ne soit pas confondu avec l'errance. Vertu

## Colombie

## Un avion s'écrase avec 16 personnes à bord : pas de survivants

AGENCE FRANCE-PRESSE

Bogota — Un petit avion de transport avec 16 personnes à bord s'est écrasé hier en Colombie alors qu'il effectuait une liaison entre les villes de Medellín et Quibdo (nord-ouest), a annoncé la

compagnie Heliandes, propriétaire de l'appareil. Selon la Croix Rouge du département de Antioquia, dont Medellín est la capitale, il n'y aurait aucun survivant.

L'avion s'est écrasé à 14 h locaux sur la montagne El Silencio, où régnaient de mauvaises condi-

tions météorologiques, peu après son décollage de l'aéroport de Medellín pour Quibdo, la capitale du département de Choco.

Selon un porte-parole de Heliandes, Sergio Valencia, 14 passagers et deux membres d'équipage se trouvaient à bord.

## CAMPAGNE mira 2001

Robert Brouillette,  
porte-parole

DU 19 NOVEMBRE AU 21 DÉCEMBRE  
PROCUREZ-VOUS CES JEUX DE CARTES POUR 5,00 \$ chacun !

Exclusivement à votre succursale

BANQUE NATIONALE

LE DEVOIR

## LE MONDE

EN BREF

## Eltisine hospitalisé à Berlin

Berlin (AFP) — L'ancien président russe Boris Eltsine est hospitalisé depuis hier matin dans une clinique de Berlin en raison d'un problème cardiaque, annonce le quotidien berlinois *Der Tagesspiegel* aujourd'hui, citant l'ambassade de Russie à Berlin et des sources médicales. Eltsine, 70 ans, est arrivé samedi soir dans la capitale allemande, et a passé la nuit à l'ambassade de Russie avant d'être hospitalisé hier matin à la clinique Rudolf Virchow en raison d'un problème cardiaque, selon un employé de l'ambassade. Cette clinique est dirigée par le spécialiste international des opérations à cœur ouvert, Roland Hetzer qui a collaboré étroitement pendant des années avec le cardiologue américain Michael DeBakey, qui avait dirigé en 1996 le quintuple pontage coronarien subit par le président russe. Interrogé par le *Tagesspiegel*, Hetzer s'est borné à confirmer la présence de son illustre patient, refusant de donner la moindre information à ce sujet, «conformément au souhait de M. Eltsine».

## L'Inde accuse le Pakistan

New Delhi (Reuters) — La police indienne a déclaré hier que les services secrets pakistanais étaient au courant de l'attentat suicide qui a fait 13 morts jeudi au parlement indien, une accusation en passe de raviver encore les tensions entre New Delhi et Islamabad. D'après le commissaire indien Ajai Raj Sharma, les cinq assaillants, qui ont tous trouvé la mort au cours de l'attaque, étaient des ressortissants pakistanais. Il a également annoncé l'arrestation de quatre personnes qui ont été interrogées à propos de cette attaque. L'Inde a imputé l'attentat du Parlement au Lashkar-e-Taiba, qui combat le régime indien au Cachemire. Elle a demandé au Pakistan de mettre fin dans les plus brefs délais aux activités de groupes de séparatistes cachemiris présents sur son sol.

## Chirac appelle à l'union

Paris (Reuters) — Jacques Chirac s'est publiquement prononcé, hier, en faveur de l'union de l'opposition parlementaire, au nom de l'intérêt de la France. Dans un message adressé aux militants du RPR réunis à Paris et lu par leur présidente, Michèle Alliot-Marie, le chef de l'Etat a appelé ses troupes à l'action politique à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire du RPR. «Ces combats exigent l'union, l'union entre vous d'abord [...], l'union au sein de l'opposition ensuite», affirme-t-il dans ce texte. «Les Français attendent des projets portés par des femmes et des hommes engagés et déterminés.» Pour Jacques Chirac, «le débat démocratique est une richesse mais les divisions, les querelles au sein d'une même famille sont une faiblesse, une faute et un danger pour l'avenir». «Ce qui importe, c'est de faire gagner la France!» Celui qui a fondé le RPR voilà 25 ans se garde de déclarer ses intentions pour l'élection présidentielle à venir. Mais, dit-il aux militants, «je compte sur votre pugnacité, sur votre force d'âme, sur votre flamme».

## Jour de réconciliation

Johannesburg (AFP) — L'Afrique du Sud post-apartheid a célébré hier le jour de la Réconciliation, à une date qui marquait autrefois l'anniversaire d'une victoire des Boers sur les Zoulous. L'ancien président sud-africain Nelson Mandela, emprisonné pendant 27 ans sous le régime d'apartheid, s'est exprimé devant une foule immense à Soweto, près de Johannesburg, tandis que de nombreuses manifestations se tenaient



Nelson Mandela

dans tout le pays. A l'extérieur de Pretoria, à Vlakplaas, une ferme autrefois utilisée comme base pour des escadrons de la mort, quelque 600 chefs traditionnels vêtus de peaux de bêtes et tapant sur des tambours, ont célébré une cérémonie de guérison des lieux. Les vainqueurs de la lutte anti-apartheid ont eux aussi organisé leurs célébrations, notamment le 40<sup>e</sup> anniversaire de la

création de la branche armée du Congrès National africain (ANC), Umkhonto weSizwe (MK). Pour la première fois samedi, d'anciens militants anti-apartheid se sont réunis dans une ferme près de Johannesburg, à l'endroit même où ils avaient été arrêtés en août 1963, puis jugés et emprisonnés. Nelson Mandela, qui faisait partie de ces militants arrêtés en 1963, n'était pas présent à cette réunion. Le 16 décembre, qui s'appelait à l'époque de l'apartheid le jour du serment, a été ensuite été maintenu mais rebaptisé jour de la Réconciliation.

## Senghor « bien » chez lui

Verson (AFP) — L'ancien président sénégalais Léopold Sédar Senghor, 95 ans, se trouvait toujours hier à son domicile français à Verson, deux jours après être sorti d'hôpital, a-t-on appris dans son entourage.

«Il va comme une personne de 95 ans, qui ne peut être complètement saine», a indiqué à l'AFP un proche de M. Senghor, sans donner plus de précisions. L'ancien chef de l'Etat sénégalais avait quitté vendredi le CHU de Caen, où il avait été admis mardi «dans un état critique», selon des sources médicales et la préfecture du Calvados. «Il est rentré dans un état pas brillant mais il va suffisamment bien pour être chez lui», a déclaré samedi à l'AFP un ancien maire de Verson, Jean-Claude Raoult. M. Senghor, premier président de la République du Sénégal, a été hospitalisé à plusieurs reprises ces dernières années en raison de problèmes cardiaques. Après avoir dirigé le Sénégal pendant vingt ans, de 1960, date de l'indépendance, à 1980, il avait démissionné de son plein gré de ses fonctions de chef de l'Etat laissant le pouvoir à son premier ministre Abdou Diouf. Francophile, le «poète de la négritude» est membre de l'Académie française.

## Le Burundi s'enflamme

Bujumbura (Reuters) — Quinze soldats burundais, dont un officier supérieur, ont été tués ces trois derniers jours lors d'affrontements avec des rebelles hutus près de la capitale, Bujumbura, a-t-on rapporté hier de source militaire. Le commandant Augustin Birwakyange, chef de l'un des principaux camps militaires du pays, a trouvé la mort dans une embuscade à Tenga, à moins de 10 km de Bujumbura, où de violents combats opposent depuis un mois l'armée à dominante hutu aux rebelles hutus. Selon des sources militaires et civiles, des dizaines de soldats gouvernementaux et une centaine de rebelles ont péri ce mois-ci.



Cet enfant s'agrippe à sa mère blessée dans l'explosion d'un McDonald's à Xi'an, en Chine.

Attentat anti-américain à Xi'an

## L'ombre de ben Laden dans le centre de la Chine

Xi'an, une ville touristique chinoise, est sens dessus dessous: depuis la mort vendredi soir d'une personne dans une explosion survenue dans un établissement de restauration rapide, McDonald's. L'explosion, qui a eu lieu à une heure de grande affluence, a aussi fait 30 blessés.

ÉRIC MEYER  
CORRESPONDANT DU DEVOIR

Pékin — Un suicide à la bombe a eu lieu samedi soir à Xi'an, capitale du Shaanxi au centre de la Chine, causant 30 blessés et un mort, le désespéré, dont la police tait pour l'instant l'identité, se contentant de le présenter comme résident à Chongqing (600 km plus au sud). Cet attentat cause une forte nervosité au sein des autorités chinoises. En effet, il s'agit d'un acte anti-américain, perpétré contre un restaurant de McDonald, à une heure de forte affluence. Ouvert quelques mois plus tôt, ce McDo était le seul dans toute la Chine de l'Ouest, et un symbole très à la mode de l'establishment yankee en Chine.

Or la Chine s'attendait à ce type d'attaque. Dès jeudi soir, le quartier des ambassades, dans la capitale, était sur le pied de guerre, fermé à tout trafic autour des représentations diplomatiques des États-Unis et de Grande-Bretagne, avec barrières, gardes lourdement armés et chevaux de frise. D'autre part, après l'opération suicide contre le parlement indien à

New Delhi, vendredi, l'Inde faisait savoir qu'elle avait été prévenue par la presse chinoise. La rumeur à Pékin, depuis deux mois, fait état de dizaines de moudjahidines afghanes en cavale à travers la vaste Chine, hors contrôle, protégées par le réseau séparatiste des ouïghours du Xinjiang (dont plusieurs centaines ont combattu dans les rangs d'Al Qaïda).

C'est donc évidemment vers cette piste que les enquêteurs chinois se tournent, après l'attentat de Xi'an. Sans le dire: Pékin n'incrimine que rarement les ouïghours, dans leurs nombreux attentats à travers le pays. La Chine veut éviter de renforcer «ses» séparatistes, en leur reconnaissant un pouvoir de nuisance.

Le fait que l'attentat anti-américain se passe à Xi'an, possède une double signification: Xi'an compte une forte minorité musulmane (jusqu'à un million) au sein de laquelle le kamikaze aurait pu trouver son soutien logistique, et les villes de l'intérieur plus désordonnées que celles de la côte, constituent des cibles plus faciles. D'autre part, le fait que l'attentat soit anti-américain, est une première en Chine: les ouïghours s'en prennent toujours, dans leurs attentats, à des objectifs chinois. Ce qui est un argument de plus, en faveur d'une piste plus spécifiquement talibane.

Signalons enfin, que l'attaque de Xi'an intervient dans un climat général tendu: à Zhangjiang (Guangdong) au sud du pays, vendredi, 23 bombes ont sauté, causant cinq morts.

L'auteur était un chinois «han», et son motif totalement apolitique (une vengeance pour des dettes en souffrance): les ouïghours ne sont pas les seuls mécontents dans ce pays!

## Comment Hicks, jeune Australien ordinaire a rejoint al-Qaïda

FRÉDÉRIC THERIN  
LE MONDE

Sydney — Sur la photo, il a le crâne presque rasé et porte un bazoooka sur l'épaule. Au-dessus de ce cliché publié à la une du quotidien australien *The Daily Telegraph*, ce simple titre: «Voici David Hicks. Un garçon australien ordinaire qui est devenu un traître.» Le parcours de cet homme de 26 ans, originaire d'Adélaïde et membre supposé du réseau Al-Qaïda, arrêté par les troupes de l'Alliance du Nord en Afghanistan, est celui d'un aventurier à la recherche de sensations fortes.

Après avoir abandonné l'école à 14 ans, il a travaillé quelque temps comme cow-boy dans une propriété perdue dans l'outback. Il tombe amoureux d'une femme aborigène, Jodie Sparrow, dont il aura deux enfants, Bonnie et Joshua, aujourd'hui âgés de neuf et sept ans. Le couple se sépare après quelques années au grand désespoir de David. De retour à Adélaïde, cet amateur de pêche au requin se découvre une passion pour la boxe et le body-building. Son corps se dé-

veloppe à grand renfort de stéroïdes, mais sa technique sur les rings ne s'améliore pas. Il se lance alors dans les arts martiaux. Pour boucler ses fins de mois, il travaille dans un abattoir à kangourous où il dépèce des carcasses à longueur de journée. Avidé d'aventures, il part en 1998 au Japon pour entraîner des chevaux. C'est lors de son séjour d'un an au pays du Soleil-Levant que son intérêt pour l'islam se développe. Dans un poème qu'il envoie à une amie, il écrit: «Vous devez vous nourrir de la nourriture de Mahomet. Si vous n'êtes pas d'accord, votre tête tombera. Le monde occidental avec sa technologie est contre le monde islamique avec sa mythologie. Le monde musulman sera le prochain à tester cette terre.» Son intérêt pour l'islamisme radical l'encourage à dévorer des livres religieux.

«Il a toujours eu un peu le sang chaud»

En 1999, David Hicks rejoint les troupes de l'Armée de libération du Kosovo. De retour à Adélaïde quelques mois plus tard, il se rend plusieurs fois par semaine à la mosquée de Gilles Plains où il est accueilli à bras ouverts par la commu-

nauté musulmane locale. «Il semblait plus attiré par l'aspect militaire des choses», reconnaît Wali Hanifi, le président de la Société islamique d'Australie du Sud. Mais nous n'avions pas à juger David Hicks. C'était un jeune homme poli, respectueux et sérieux. Le passé d'une personne est son passé.» A la fin de 1999, il part au Pakistan pour étudier le Coran et l'arabe ancien.

Ses premiers contacts avec des membres d'Al-Qaïda remontent à cette époque. Deux semaines après les attentats du 11 septembre, il a appelé son père, Terry, pour lui apprendre son enrôlement auprès des talibans. «Il a toujours eu un peu le sang chaud», expliquait, mercredi 12 décembre, Terry Hicks. Nous l'appelons Indiana Jones. J'ai toujours dit qu'il aurait dû naître plusieurs siècles plus tôt avec une épée dans les mains. Maintenant, on dirait bien qu'il va passer le reste de sa vie en prison.»

Le gouvernement australien n'a toujours pas réussi à s'entretenir avec le jeune mercenaire. Les troupes de l'Alliance du Nord devraient prochainement confier leur prisonnier aux Américains. Mais Canberra voudrait que David Hicks soit jugé aux antipodes.

Premiers résultats aux législatives

## Le Chili devrait rester au centre-gauche

D'APRÈS AFP ET REUTERS

Santiago — La Concertation démocratique du président socialiste Ricardo Lagos a remporté les élections législatives et sénatoriales d'hier au Chili, selon un premier décompte partiel du ministère chilien de l'Intérieur.

La coalition de centre-gauche au pouvoir obtient 48,11 % des voix aux élections législatives, contre 45,16 % à l'Alliance pour le Chili (droite) et 51,22 % contre 45,15 % aux sénatoriales, selon ce premier décompte effectué après dépouillement des suffrages dans 10,13 % des bureaux de vote, selon le ministère.

Les quelque huit millions d'électeurs devaient élire pour quatre ans leurs 120 députés et pour huit ans 18 des 38 sénateurs élus au suffrage populaire, sur un total de 49 sénateurs.

Dans un contexte de hausse du chômage et de réformes sociales en souffrance, les électeurs chiliens n'ont donc pas sérieusement affaibli la coalition de centre-gauche, comme le prédisaient la plupart des analystes.

On s'attendait à voir l'opposition de centre-droite profiter du sentiment de désillusion nourri par l'opinion envers l'alliance qui gouverne le pays depuis la fin de la dictature exercée par le général Augusto Pinochet de 1973 à 1990.

Lagos, élu pour six ans en 1999, est le premier chef de l'Etat chilien à se déclarer socialiste depuis Salvador Allende, chassé du pouvoir en 1973 par le «golpe» de Pinochet.

Il dirige certes l'une des démocraties les plus stables d'Amérique latine, dont la relative solidité économique contraste avec la récession où ont basculé Argentine et Pérou.

Mais le sentiment prévaut chez beaucoup de Chiliens — notamment l'élite des milieux d'affaires — que l'économie nationale, tributaire des exportations, n'exploite pas tout son potentiel.

On prévoit cette année une croissance de 3,5 %, inférieure de moitié à la moyenne des années 1990. Un taux de chômage élevé, actuellement de 9,7 %, persiste depuis trois ans au Chili.

Pinochet, malade et absent de la vie publique, n'a représenté aucun enjeu dans la campagne. En juillet, son état de santé l'a fait déclarer inapte à subir un procès pour violations des droits de l'Homme. Selon des analystes, l'opposition de droite ne revêt guère plus d'attrait pour un électoral déshanté.

Les deux dernières semaines de campagne ont vu les candidats des deux principales coalitions éviter soigneusement d'aborder des thèmes sensibles comme le divorce ou les dépenses militaires, qui avaient révélé de profondes divisions dans la société chilienne lors des premiers débats électoraux.

Un projet de légalisation du divorce, question épineuse dans ce pays catholique, a été remis à plus tard par le gouvernement, soucieux d'éviter des frictions avec l'Eglise. Un débat houleux sur un projet d'achat de nouveaux avions de chasse aux États-Unis a pareillement été abandonné.

L'Afghanistan fête la fin du ramadan

## Prier à Kaboul pour l'Aïd

AGENCE FRANCE-PRESSE

Kaboul — Jamais ce moudjahid n'aurait «imaginé pouvoir prier à Kaboul pour l'Aïd». Pour la première fois, après cinq ans de règne taliban, soldats du Nord et Kabouliens célébraient ensemble hier, dans un mélange d'espoir et d'incertitude, la grande fête de fin de ramadan.

«Je l'avais espéré, mais j'y croyais peu», dit Ibrahim, un Panchiri qui, comme ses frères d'armes, ne pensait pas, il y a quelques semaines encore, être à Kaboul avant le printemps. Dès samedi à la nuit tombée, les hommes en armes ont célébré l'Aïd en déchargeant dans le centre ville leurs armes automatiques vers le ciel. Talkie-walkie en main et sourire détendu, ce combattant de l'Alliance du Nord, dont les troupes ont pris la capitale aux talibans le 13 novembre, assure désormais la sécurité à la porte de la grande mosquée. Mais Ibrahim, 46 ans dont 20 de combats, se dit, comme la plupart de ses compagnons, prêt à déposer les armes s'il le faut, notamment au profit d'une force internationale: «Je veux l'indépendance et la paix» dit-il.

Au bord de la rivière Kaboul tarie, dans l'imposante bâtisse aux bulbes bleus et au marbre blanc miraculeusement épargné par les années de guerre, la grande prière attire au milieu des habitués un flot de moudjahidine en treillis et foulards à carreaux, débarqués parfois par camions entiers.

A l'entrée, des soldats regardent sous les châles des vieux qui se prêtent au contrôle en souriant.

A travers une sono crachotante, l'imam félicite l'Alliance qui a su «défendre les droits des moudjahidine après tant d'années de djihad» (guerre sainte). Mais c'est à l'union qu'il appelle, demandant l'aide de la communauté internationale: «Dans l'islam originel, il n'était pas question de blancs ou de noirs, tous étaient frères». Parmi la population, un mélange de soulagement et de scepticisme domine.

Les hommes au turban noir, plus répressifs que jamais pour le ramadan quand il s'agissait de pousser aux cinq prières quotidiennes, ont disparu. Sous la burqa, les femmes arborent pour l'occasion des bas blancs, hier interdits, ou des ongles vernis en dépit du froid vif. «Pour l'Aïd, les talibans frappaient plus fort que jamais, comme s'ils voulaient empêcher la joie», dit Khalida Mossaferzade, en servant le thé de rigueur. Mais si cette mère de famille dit sa joie de voir «le calme revenu», elle exprime aussi sa méfiance envers «les moudj», comme on les appelle ici: «Je veux qu'une force internationale vienne». «On les jugera à leur façon de s'attaquer à la misère, au chômage», dit Ahmed Jawad, un étudiant. «Personne n'a d'argent, c'est encore un nouvel Aïd de misère.»

## É D I T O R I A L

## Les petits pas

Malgré son jeune âge, le Régime d'assurance médicaments du Québec fait face à une crise de croissance dont le premier symptôme, on s'en doute, est l'augmentation rapide des coûts. Tout est sur la table, a récemment déclaré le ministre de la Santé, Rémy Trudel, y compris le régime lui-même. Or, un comité mis sur pied par l'ex-ministre de la Santé, Mme Pauline Marois, vient de remettre un rapport qui était très attendu, mais qui n'offre aucun espoir de solution simple.

La première et la plus évidente conclusion du rapport du Comité sur la pertinence et la faisabilité d'un régime universel public d'assurance médicaments présidé par l'économiste Claude Montmarquette, c'est précisément d'éviter la transformation de l'actuel régime mixte (public-privé) en un régime exclusivement public.

À lire le rapport, on se dit que le comité n'a pas dû mettre beaucoup de temps avant de parvenir à une conclusion qui semble lui paraître évidente. Les arguments retenus sont de nature essentiellement économique, ce qui ne surprend pas étant donné la formation de la majorité des membres du comité.

Le comité constate d'abord que le Québec fait face à la fois à un taux d'emploi inférieur à la moyenne canadienne et à un fardeau fiscal supérieur, qu'il n'est donc pas en position de demander à la moitié des contribuables qui paient déjà tous les impôts d'assumer une part encore plus grande du fardeau fiscal advenant la création d'un régime exclusivement public. D'autant plus, ajoute le rapport, que cela priverait le régime de la partie qui est présentement assumée par les employeurs (souvent la moitié des primes des régimes d'entreprises) et des 144 millions de taxes versés sur ces primes. En somme, le Comité ne voit aucun avantage économique à passer d'un régime mixte à un régime exclusivement public.

On pourrait se demander s'il n'y aurait pas d'autres avantages qu'économiques, celui de redistribuer la richesse des mieux nantis vers les plus démunis, par exemple. À cela, le comité s'empresse de répondre non, en soulignant qu'il faut éviter d'attribuer un rôle de redistribution à ce genre de service, rôle qui revient à l'État grâce à ses programmes de soutien du revenu.

Une fois rejetée l'idée d'un programme universel public, le Comité a voulu étendre son mandat à l'analyse du régime actuel afin d'ouvrir des voies de solution. Malheureusement, force est d'admettre qu'il n'est pas allé bien loin, sans doute faute de temps et de ressources, ou plus simplement parce qu'à moins de tout reprendre de zéro, il n'y a pas de solution magique.

Après avoir constaté que l'augmentation rapide des coûts des médicaments était un phénomène mondial, le Comité propose au gouvernement de revoir sa décision de ne pas faire appel de façon systématique aux médicaments génériques, moins chers, afin de soutenir l'industrie des médicaments brevetés. Mais le Comité comprend qu'à une vingtaine de millions d'économie près, Québec puisse juger que le coût n'en vaille pas la chandelle.

Il propose en outre de modifier de la façon suivante la répartition de la contribution financière des participants: la prime annuelle (qui varie de 0 \$ à 350 \$ selon la condition économique de l'adhérent) devrait suivre l'évolution des coûts réels du régime; la franchise (les premiers 8,33 \$ par mois qui ne sont pas remboursés) devrait disparaître complètement, mais devrait être remplacée par l'augmentation de la coassurance qui passerait de 25 % du prix des médicaments à 35 %, voire 40 %. Cette mesure vise à faire assumer par chacun une part plus équitable des coûts de sa consommation, ce que la franchise mensuelle ne permet pas puisqu'un grand nombre de patients contournent le système en faisant des réserves de médicaments pour éviter de payer la franchise chaque mois.

Le Comité propose aussi qu'on mette fin au fonctionnement «en silo» des intervenants du système de santé que sont les médecins, l'hôpital, les soins à domicile, et qu'on améliore autant l'information que les contrôles de l'évolution des coûts du régime.

Tout cela est fort bien, mais avouons qu'il n'y a là rien qui laisse entrevoir des solutions concrètes facilement applicables pour éviter que les médicaments ne continuent d'accaparer la plus grande partie de l'augmentation des soins de santé.

Au cours des prochaines semaines, le sujet reviendra à nouveau sur la table, mais qu'on ne s'y trompe pas: à moins de mettre la hache dans la machine, ce que personne ne semble souhaiter, il faut s'attendre à des hausses de coûts du régime. Ces hausses, tout le monde y sera confronté, tant les adhérents au régime public que le gouvernement et les participants aux régimes collectifs privés dont on sait que le coût des primes est aussi à la hausse.

jrnsansfacon@ledevoir.ca



Jean-Robert Sansfaçon

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA  
LE 10 JANVIER 1910  
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON  
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE  
Directeur de l'information MICHEL VENNE  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

## DANS LA SÉRIE: OÙ EST BEN LADEN?



## L E T T R E S

## L'éducation au recyclage

Recycler, je veux bien, mais comment? Je n'hésite pas à poser la question en observant les bacs à recyclage que mes voisins déposent avec bonne volonté une fois par semaine devant notre porte commune, et qui sont forts différents dans leur aménagement et dans leur contenu. Je connais les grandes lignes du recyclage, je ne suis pas idiot. Mais quand on veut que les comportements changent vraiment, il faut se donner la peine de proposer une colonne vertébrale, un concept, une démarche logique. Il y a sûrement des lois écologiques qui président aux gestes demandés à la population concernant leurs déchets. Une explication simple, qui ne soit pas une injure à mon intelligence, m'aiderait à collaborer.

Expliquer les raisons qui motivent, par exemple, le fait de ne pas encastrer l'une dans l'autre les boîtes de conserve en métal. Je suis convaincu, et mon voisin croit exactement le contraire, qu'il faut mettre le verre dans un sac de papier, lui aussi recyclable. Faut-il recycler les boîtes à lait et à jus? Faut-il tout nettoyer avant de mettre au recyclage? Est-ce vrai que la pulpe recyclée peut contenir 15 % de matières autres?

Les émissions d'information demandent constamment des idées de sujets à traiter. Il faudrait demander à de jeunes cinéastes talentueux de présenter les recyclages des différents matériaux comme le papier, le bis, le métal, le plastique. Le faire avec humour, ça aide. Que ma ville distribue des contenants solides en plastique, c'est un bon début. Mais expliquez-moi vraiment comment procéder pour tirer le meilleur de tout ce dont je me débarrasse chaque semaine. Je serai satisfaite d'agir de façon citoyenne. Cela devrait m'inciter à éviter des gaspillages dans tous les autres domaines de ma vie.

Marie-Claire Landry  
Professeure honoraire, UQAM  
Montréal, le 12 décembre 2001

## Leçon de syndicalisme

Johanne Fortier de la Centrale des Syndi-

cats du Québec n'a pas de leçon de syndicalisme à donner à Claudette Charbonneau de la CSN. Cette centrale a refusé la démarche d'équité salariale gouvernementale parce qu'elle en pressentait des effets pervers pour ses membres. L'équité salariale commandait selon la CSN, de corriger le salaire d'emplois féminins en fonction de celui d'emplois masculins comparables et non comme l'a fait la CSQ de comparer le salaire des enseignants plus scolarisés et de le réclamer pour les moins scolarisés. Comment ose-t-elle invoquer une loyauté intersyndicale quand son syndicat a délibérément nu à ses propres syndiqués?

Elle se surprenait hier en conférence de presse, que le gouvernement confonde le dossier de l'équité et celui de la négociation. Qu'elle explique alors pourquoi, lors du vote en assemblée générale, les propositions de l'équité et de la négociation étaient selon le syndicat, indissociables.

Que d'incohérence! Après le radotage syndical à propos des 40 heures de travail des enseignants, que la partie patronale veuille revoir à la hausse la convention de travail n'a rien de surprenant.

La CSQ a méprisé le travail des enseignants en le rabaisant à une ridicule comptabilité de minutes. Le professionnalisme se reflète plus qu'il ne se calcule. Rien n'en témoigne dans l'attitude syndicale surtout pas la grève illégale de l'Alliance des professeurs de Montréal.

Bref, le syndicat fait la navrante démonstration d'un non-professionnalisme! Certains enseignants ont assez de sens critique pour s'en dissocier. J'en suis! La prise en otage des élèves, c'est triste et injuste; que dire du sort de ces enseignants.

Francine Boulet  
Enseignante à la CSDM  
Montréal, le 20 novembre 2001

## Paul Bredouille

Paul Martin a beau pavoiser, la réunion extraordinaire du G 20-FMI-Banque Mondiale à Ottawa n'a rien changé au financement misérable de l'aide au développement international. Il est

grand temps d'en repenser la structure. Comme ce financement repose sur les contributions gouvernementales, les entreprises, qui ne fournissent que 10 % du budget de l'État, sont à peu près exemptées d'une juste contribution.

Il faut se résoudre à aller chercher l'argent là où il se trouve. La solution au financement durable de l'aide au développement dans les pays pauvres se trouve dans l'application d'une taxe internationale sur les transactions financières. Une taxe de 0,1 % (taxe Tobin) sur les conversions de devises rapporterait cinq fois l'enveloppe actuelle de contributions des pays riches (riches ou chiches?). En faisant passer l'aide de 20 à 100 milliards \$US annuellement, on pourrait remettre plusieurs pays sur la voie du développement. La taxe Tobin, qui a fait l'objet d'une motion au Parlement canadien en avril 2000, a le mérite de taxer une activité totalement inutile, improductive et souvent déstabilisante pour plusieurs pays fragiles.

Par ailleurs, en plus d'avoir appuyé à la Chambre des communes le principe de la taxe Tobin, Paul Martin proposait, aux lendemains du 11 septembre, d'instaurer un système de péréquation internationale qui engagerait concrètement les pays riches dans l'aide au développement des pays pauvres. Deux jours avant la réunion d'Ottawa, on l'a même entendu dire qu'il cherchait un moyen de stabiliser la finance internationale. À l'instar de plusieurs politiciens européens, il est grand temps que M. Martin propose sérieusement la mise en place d'une taxe sur la spéculation financière.

Enfin, que peut bien chercher un courtier qui convertit dix fois par jour en devises différentes son enveloppe de 10 millions \$US? Ce genre de spéculation a atteint des proportions scandaleuses. Près de 1500 milliards \$US sont convertis tous les jours d'une devise à l'autre dans le but de dégager un bénéfice de la fluctuation des devises. Si ces gens ne savent pas quoi faire avec leurs milliards au point de jouer au casino 60 heures par semaine, nous avons des propositions très constructives pour eux.

François Gosselin  
Montréal, novembre 2001

## LIBRE OPINION

## Le Parti québécois: un leadership représentatif pour un État refondé

Après avoir célébré le 25<sup>e</sup> anniversaire de la prise du pouvoir du Parti québécois et au moment où ses instances élaborent le plan d'action pour une année 2002, nous croyons qu'il est du devoir de ses membres de lui donner un nouvel élan pour que les femmes et les hommes du Québec trouvent en lui l'outil pour réaliser leurs espoirs.

Nous avons confiance en Bernard Landry, le président du Parti québécois. Les compétences de celui-ci en font la personne la plus apte à diriger actuellement le Québec et capable de donner au Parti québécois un nouvel élan. Ce nouvel élan passe par un leadership plus représentatif et l'élaboration d'un projet d'État refondé pour le Québec.

## Un leadership représentatif

Si l'on s'intéresse à la problématique de la représentation politique, l'on constate que les citoyennes et citoyens utilisent souvent d'autres canaux que les partis politiques pour exprimer leurs revendications. D'ailleurs, beaucoup de jeunes et de femmes militent ailleurs et autrement. Pour assurer une meilleure représentation politique, le Parti québécois doit faire plus de place à ces groupes. Le Comité national des jeunes du Parti québécois et ses instances ont aujourd'hui le vent dans les voiles et il existe également des groupes indépendants de jeunes souverainistes, comme en témoigne Génération-Québec. La vitalité de cette génération de souverainistes et sa volonté de contribuer à la construction d'un Québec moderne justifie que lui soit faite plus de place au sein du Parti québécois.

Les femmes doivent également intégrer le Parti

québécois. Elles sont sous-représentées au sein des instances et de la députation du Parti québécois. Comme l'a fait récemment la France, il faut changer les institutions en proposant la parité homme-femme. Il s'agit pour le Parti québécois de revoir ses structures et proposer la parité dans ses instances ainsi dans l'équipe de candidates et de candidats lors de la prochaine élection générale.

Parmi les nouveaux leaders dont le Parti québécois doit se doter, il est impérieux également de faire une place de choix aux Québécoises et Québécois de toutes origines. Il ne suffit plus de parler de pluralisme et d'interculturalisme et d'affirmer que le français est la langue commune au Québec. Les générations de la loi 101 doivent maintenant enrichir le Parti québécois de leurs expériences et compétences et assumer des responsabilités politiques en son sein.

Afin d'assurer une représentation paritaire hommes-femmes et des Québécoises et Québécois de toutes origines, le Parti québécois doit repenser ses modalités de sélection des candidates et candidats. Une forme d'investiture régionale ou nationale pourrait être envisagée pour donner aux instances électorales du parti et à son chef la flexibilité nécessaire afin de faire émerger des leaders qui contribueront à la refondation de l'État québécois.

## Un État refondé

Le Parti québécois doit proposer aux Québécoises et aux Québécois un projet d'État faisant fonds sur l'expérience originale du Québec et conservant l'acquis québécois. Mais, si l'on souhaite la plénitude des pouvoirs pour le Québec, il faut aussi penser en

termes de refondation de l'État québécois et ainsi repenser celui-ci dans toutes les dimensions du projet d'État souverain.

Parmi les avenues susceptibles de contribuer à une telle refondation et d'avoir un impact sur le développement économique, social et culturel du Québec, on pourrait réfléchir à l'instauration progressive d'un revenu de citoyenneté ou d'un revenu minimum garanti. Le Parti québécois pourrait faire de l'eau et de la forêt le patrimoine commun des Québécois et renforcer ainsi sa politique de développement durable. La consolidation de la langue française et de la culture québécoise comme langue et culture publiques communes des Québécois devrait continuer d'être une priorité du gouvernement du Québec, notamment par l'adoption de mesures visant à faire du français la véritable langue du travail au Québec et à démocratiser l'accès aux institutions culturelles du Québec.

La réflexion du Parti québécois devrait en outre porter sur le régime politique qui encadrera l'élaboration des lois et politiques québécoises ainsi que sur les institutions qui assureront leur mise en œuvre. Dans cette perspective, le Parti québécois doit penser la Constitution nationale du Québec, aborder la question de la nationalité et de la citoyenneté aux fins de susciter l'allégeance et la participation de l'ensemble des citoyens du Québec à la vie publique et proposer de réformer en profondeur les institutions québécoises. Il ne doit pas hésiter à proposer des formules nouvelles, qu'il s'agisse de l'élection d'un président ou d'un premier ministre au suffrage universel, de l'instauration d'un parlement bicaméral, constitué d'une assemblée nationale et d'une chambre régionale, ou de

l'instauration d'un mode de scrutin proportionnel pour l'une ou l'autre chambre.

Dans l'élaboration d'un projet d'État refondé pour le Québec, une politique de relations internationales pourrait explorer les moyens pour que la mondialisation soit équitable et maîtrisable. Elle devrait définir les contours d'une politique d'aide publique au développement et une politique de promotion de la diversité culturelle à l'échelle mondiale. Il serait également important de se demander s'il faudrait promouvoir l'institution, en plus d'une forme de partenariat avec le Canada, d'une Union américaine avec les États de notre continent.

Afin de repenser la dimension nationale et internationale du projet d'État, le Parti québécois pourrait également proposer la création d'un lieu de délibération non partisan sur un projet d'État pour le Québec et l'instauration d'une «Convention» sur le modèle développé par l'Union européenne. Une telle convention pourrait rassembler des élus de l'Assemblée nationale et d'instances régionales et municipales, mais également de grands officiers publics comme le Protecteur du citoyen, le Directeur général des élections, le Commissaire à la représentation électorale et le Vérificateur général du Québec.

DANIEL TURP, ISABELLE BEAULIEU, MICHEL SEYMOUR, ISABELLE BOUCHARD, PIERRE NOREAU, MARCELA VALDIVIA, ALEXANDRE GOUSSE, FRANÇOISE MONTAMBEAU, ALEXANDRE BOURDEAU, HÉLÈNE LAPERRIÈRE, ISABELLE DAoust

## IDÉES

DOCUMENT

Les journalistes de *The Gazette* muselés

PETER STOCKLAND  
Editor in chief  
RAYMOND BRASSARD  
Managing editor

Nous publions ci-dessous la version intégrale d'une note de service distribuée vendredi dernier aux employés du journal *The Gazette*, de Montréal. Cette note fait suite à la controverse suscitée par la décision des nouveaux propriétaires du seul quotidien montréalais de langue anglaise, CanWest Global Communications, de publier une fois par semaine un éditorial commun aux 14 journaux de la chaîne Southam au Canada. L'opinion défendue dans cet éditorial, rédigé à Winnipeg, devient l'opinion de tous les journaux de la chaîne. L'équipe éditoriale de chaque journal est tenue de s'y conformer. La semaine dernière, le 11 décembre, 55 journalistes de *The Gazette* ont dénoncé cette décision dans une lettre ouverte publiée par plusieurs quotidiens. Ce document, que nous publions afin de favoriser un débat éclairé, nous est parvenu par l'entremise d'une source indirecte et non pas par l'entremise d'un employé de *The Gazette*. La traduction de ce texte en langue française a été réalisée par *Le Devoir*.

Les événements de la semaine dernière ont suscité un débat et une émotion au sein de notre salle des nouvelles. Aujourd'hui, le moment est venu pour chacun de prendre du recul, de prendre une grande respiration et de rétablir l'équilibre entre nos convictions et nos obligations. Le texte qui suit a pour but de définir les frontières qui séparent nos droits et nos devoirs lorsque l'on travaille à *The Gazette*. La liberté d'expression et la liberté de presse sont des principes d'importance cruciale pour tous les journalistes. Cependant, les journalistes et autres membres du personnel travaillant pour un journal comme *The Gazette* doivent se rappeler qu'ils sont d'abord les employés d'une compagnie. Légalement, ils sont soumis aux mêmes obligations qu'un employé travaillant pour toute autre firme de n'importe quel secteur économique. Il ne s'agit pas là d'un caprice administratif ou d'un décret corporatif. C'est la loi. Par exemple, l'article 2088 du Code civil du Québec stipule:

*«Un employé est tenu non seulement de mener son travail avec prudence et diligence, mais aussi d'agir avec loyauté et honnêteté et est tenu de ne pas faire usage de l'information à caractère confidentiel qu'il obtient dans l'exécution de son travail. Ces obligations tiennent pour un délai raison-*

*nable après la fin d'un contrat et ont cours en permanence lorsqu'il s'agit d'information concernant la réputation et la vie privée d'une tierce personne.»*

Au cours de la dernière semaine, certains journalistes de *The Gazette* ont violé cette interdiction concernant l'utilisation d'informations confidentielles. Ils ont passé outre à l'interdiction de faire usage d'information concernant les salariés de cette compagnie. Des déclarations ont été faites à d'autres médias, ce qui contrevient à l'obligation légale de fidélité première à son employeur. La jurisprudence prévoit des sanctions comprenant la suspension ou même le congédiement pour ceux qui persistent à négliger leurs obligations envers l'employeur après un avertissement clair.

Plus précisément, tout le personnel doit comprendre qu'aucune déclaration ou action entreprise auprès d'un autre média ne devrait l'être si elle peut avoir comme effet de:

- violer les droits d'auteur et de propriété intellectuelle de *The Gazette* sur du matériel produit pour ce journal par du personnel qui est payé pour le faire;
- révéler des informations confidentielles concernant un employé du journal, y compris les membres de son administration, qui ont été obtenues dans le cadre de l'exécution de son travail. Ces informations comprennent non seulement les déclarations et les faits, mais aussi plus largement les allégations et les commérages concernant les membres du personnel, y compris ceux de l'administration;
- remettre en question les décisions prises par les gestionnaires de ce journal, y compris ses propriétaires. Un désaccord ne justifie pas de porter des accusations de mauvaise foi contre l'employeur ni de lui attribuer des arrière-pensées;
- produire du matériel écrit, sonore, vi-

suel ou destiné à un site Internet, qu'il relève de la nouvelle ou du commentaire, qui viole l'obligation de loyauté première des employés à l'égard de *The Gazette* et de ses propriétaires;

■ refuser d'exécuter un travail légitime et légal tel que demandé par l'employeur, la compagnie, ou ses propriétaires;

■ porter atteinte délibérément à la santé financière du journal ou à sa réputation;

Si quoi que ce soit demeure obscur à propos de la signification des remarques précédentes, nous vous prions de ne pas hésiter à tirer les choses au clair auprès du rédacteur en chef (editor in chief) ou du directeur de l'information (managing editor).

Etant donné l'atmosphère qui règne présentement, il pourrait être tentant de voir dans ce message un moyen d'empêcher le débat ou de faire taire la dissidence. Au contraire, cela se veut une façon de clarifier les conditions dans lesquelles ce débat doit se faire à *The Gazette* en gardant un équilibre entre le respect des droits légaux et les obligations de tous. Aucun droit n'est absolu. Aussi cruciales que soient la liberté d'expression et la liberté de presse pour les journalistes, ces droits ne surpassent pas nécessairement tous les autres droits. Pas plus que le titre de «journaliste» ne nie le droit du propriétaire d'une entreprise de presse de mener son journal comme il lui plaît, dans les limites prévues par la loi. Pour personne, journaliste ou autre, il n'existe un droit de travailler pour *The Gazette*. Il s'agit d'un privilège avec tout ce que cela implique dont le devoir de prudence, d'assiduité, d'honnêteté et de fidélité à l'employeur. Cela étant compris, continuons de travailler tous ensemble.

Le 14 décembre 2001



Serge Bouchard

## Jésus, Mahomet, Gros-Ours et les autres

Nous avons été élevés dans l'idée que les grands organismes universels régulaient les tensions du monde. Il y a bel et bien eu une Société des Nations. Nous avons cru et nous croyons toujours à l'intérêt commun du monde des humains. Nous avons été élevés dans l'idée que Dieu ne pouvait pas tout, qu'il pouvait errer et faire mal, nous avons cru qu'il était mort. Nous avons cru en l'humain responsable de l'humain. Nous avons cru en la compassion, au développement du non développé, à l'irrigation des déserts, à l'éducation générale de la communauté. Nous avons cru au respect, à la curiosité, aux voyages initiatiques, à la communion des cultures. Nous avons baigné dans les certitudes quant aux droits et à la santé.

Nous avons pris les humains un à un, un humain à la fois, pour affirmer le caractère sacré de la personne. La vie de la personne n'est-elle pas le bien le plus précieux dans l'arsenal de nos valeurs? Nous avons cru au tournant de l'Histoire.

Nous avons été élevés dans le confort et la technologie. Nous savons que l'information est un droit. Nous sommes convaincus de nos libertés démocratiques. Je gouverne ma vie et je gouverne mon pays. Nous avons cru à la raison, aux règlements pratiques des besoins élémentaires. Tous doivent manger, être soignés, être abrités, être réchauffés durant les froids d'hiver. La société civile croit en la civilisation. Les disparités sont temporaires. Certains sont riches, bientôt nous le serons tous. Question de temps et d'économie. Nous avons été élevés dans l'assurance absolue des bienfaits historiques de notre monde. Marx avait même cru que ce bonheur était inévitable. La communauté allait advenir, qu'on le veuille ou non. Nous avons cru en la justice immanente d'une Histoire fondée sur les bonnes intentions. Nous avons inventé le passé, noirci l'ancienneté pour mieux faire briller le présent. Et nous étions contents. Nous sommes plus informés qu'avant, nous sommes plus grands, plus intelligents, plus forts et en santé.

Depuis septembre, ces évidences ont cessé d'être. Nous ne sommes pas au tournant de l'Histoire, nous piétons au cœur de la même. Notre prospérité est fondée sur l'or, il n'y en a pas pour tous. D'ailleurs, il n'y a pas de tout pour tous; autour de la gamelle des plaisirs nous sommes une bande de loups. La hiérarchie est respectée. Il a suffi qu'un fou ramène son bon Dieu pour que les loups montrent les dents. Il a suffi qu'un fou réduise l'Histoire du Monde aux vicissitudes de sa croyance, pour que nous revenions à la case départ. La politique du Croissant est la politique de la Croix qui est la politique du Marteau qui sera la politique du Dollar. Il y a quelque chose de pourri au royaume du Danemark. D'ailleurs, quand la lecture politique se fonde sur des écrits sacrés, tout est possible à celui qui veut purifier le monde. Les intentions de Mahomet étaient bonnes. Les intentions de la Constitution américaine aussi. Et si l'Occident est si sale, si l'Amérique est si dure, le monde arabe n'est pas en reste envers lui-même. Au tribunal de l'Histoire, désignez-moi les innocents!

Depuis septembre, nous tournons tous autour du pot. Nous allons devoir admettre que nous sommes dans de beaux draps, les draps d'ailleurs dans lesquels nous avons toujours été couchés. Les innocents meurent, des anonymes vont mourir, nous nous sommes toujours entretenus afin de régler des comptes. Il ne fallait pas avoir inventé le bouton à quatre trous pour remarquer que les États-Unis constituent l'Etat le plus fort du monde et que les Américains défendent leurs intérêts d'une manière ou d'une autre.

Mais du moment que nous ramenons le Diable sur la scène, la réalité de la bêtise humaine nous rattrape. Pour défendre la Personne, il faudra rassurer la communauté, ériger d'autres murs et d'autres clôtures, vérifier les entrées et les sorties, démasquer les ennemis qui s'infiltrent. Le monde n'est pas le village global, il est encore plein de villages locaux. Les gens de la vallée d'en face sèment la terreur dans la vallée d'ici sous prétexte que cette vallée-là est la vallée du Diable dont l'entrée est barrée par les portes de l'Enfer. Nous avons été fous de croire trop vite en notre humanité.

Sur un banc de parc dans un jardin qui doit bien être une sorte de ciel, Jésus jase avec Mahomet. Il y a aussi Gros-Ours assis à côté de Bouddha. Chacun parle d'amour, chacun parle de foi. La grande Déesse Blanche invoque la patience. Tous conviennent qu'elle finira bien par comprendre, l'humaine humanité. Nous finirons tous par comprendre que nous sommes frères et sœurs. Quand on n'a que l'amour, disait Brel, la vie est belle, disait l'autre et c'est le petit Jésus qui ne serait pas content.

Au mensonge de la haïne, il faut opposer le mensonge de l'amour. Nous avons été élevés dans la notion d'élevation. Mais, depuis peu, le doute s'installe. L'humanité n'a jamais décollé. Elle ne s'élève pas, elle s'enfoncé. Nous sommes de plus en plus odieux. Nous qui sommes si beaux.

## Science et éthique

## Protéger la recherche en génomique

D<sup>r</sup> MARTIN GODBOUT  
Président et chef de la direction  
de Genome Canada.

M. PAUL L'ARCHEVÊQUE  
Président et chef de la direction  
de Genome Québec

En annonçant le séquençage récent du génome humain, l'ancien président américain Bill Clinton a exprimé l'espoir que «pour les enfants de nos enfants, le mot "cancer" signifiera simplement une constellation dans le ciel». Cette annonce, sans aucun doute extraordinaire, a aussi permis au cours des derniers mois de mettre en lumière l'importance d'une solide protection de la propriété intellectuelle dans le domaine naissant qu'est celui de la génomique.

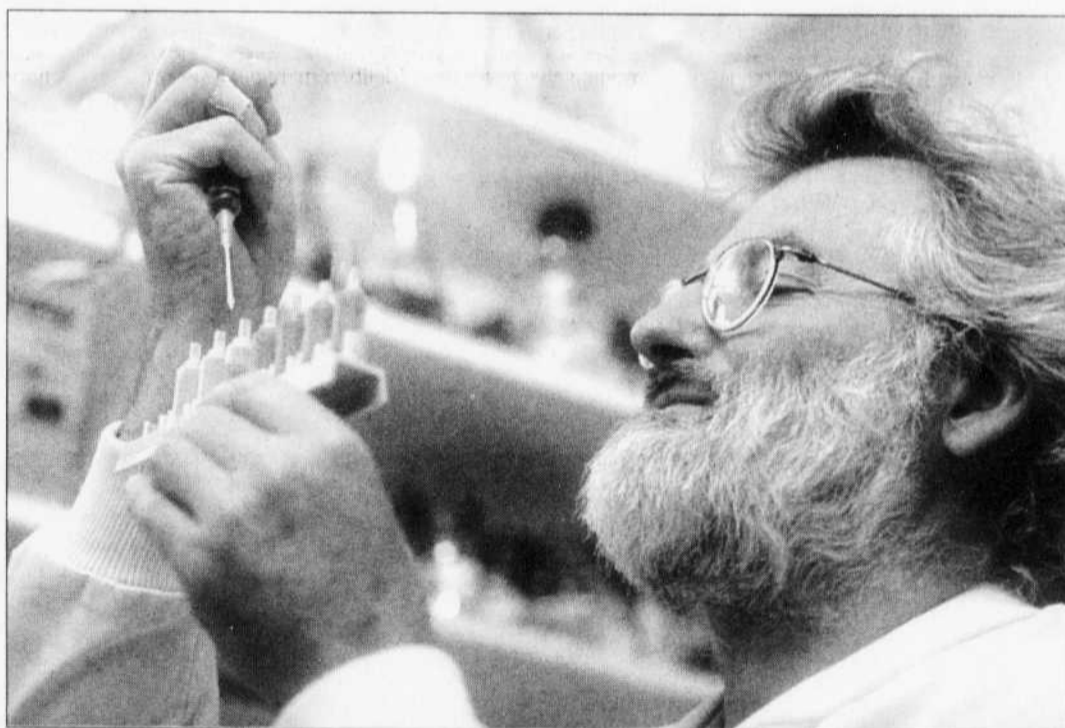
Souvent mal comprise, la recherche en génomique soulève autant de questions — à la fois sur les plans de l'éthique et de la science — que de réponses. Il est toutefois clair que c'est la recherche en génomique qui accélérera notre capacité à créer des médicaments permettant non seulement de traiter les symptômes mais surtout d'intervenir et même de prévenir les maladies. Les nouvelles pharmacothérapies, des méthodes diagnostiques améliorées, des médicaments personnalisés, des aliments plus sains et nutritifs, des récoltes plus productives et un environnement plus propre représentent quelques-uns des avantages découlant de la recherche en génomique.

Prenons par exemple le cas de l'hypertension. C'est là l'une des maladies les plus répandues du 21<sup>e</sup> siècle et, en conséquence, les médicaments antihypertenseurs représentent à eux seuls le groupe de médicaments les plus prescrits — enregistrant des ventes de plus d'un milliard par année au Canada seulement. Certaines études montrent que quelque 40 % des patients traités au moyen de ces médicaments ne réagissent pas favorablement, ou éprouvent des effets secondaires qui peuvent entraîner une hospitalisation ou parfois même occasionner le décès.

Les chercheurs en génomique s'appliquent présentement à trouver des marqueurs génétiques qui pourraient nous indiquer quels patients appartiennent à ce groupe de 40 %. Il sera alors possible de prédire qui aura une réaction positive ou défavorable à un médicament donné. Ces informations nous permettront d'améliorer l'efficacité du traitement, réduiront les effets secondaires, éviteront de potentielles hospitalisations et diminueront grandement les coûts imputés au système de santé. Et ce n'est là qu'un exemple des multiples bienfaits potentiels de la génomique pour la santé humaine.

En tant qu'industrie, la génomique n'en est qu'à ses premiers pas. Pourtant, des politiques appropriées doivent exister afin, non seulement de favoriser sa croissance, mais aussi de prévenir les abus et de protéger la santé et le bien-être des personnes utilisant ces nouvelles thérapies et technologies. La protection de la propriété intellectuelle est l'un des éléments essentiels au développement d'une industrie de la recherche en génomique au Canada.

En effet, sans une protection adéquate de leurs inventions, les particuliers et partenaires industriels n'investiraient plus dans des procédés de recherche et de développement coûteux, au Canada ou ailleurs, ni ne voudraient en assumer les risques. L'introduction de lois assurant que le Canada respecte ses obligations internationales en matière de protection des brevets a eu un impact percutant: les dépenses en recherche et développement pharmaceutique au Canada seulement ont aug-



La protection de la propriété intellectuelle est l'un des éléments essentiels au développement d'une industrie de la recherche en génomique forte au Canada.

menté plus rapidement que dans tout autre pays industrialisé — en hausse de plus de 700 % en un peu plus d'une décennie, passant effectivement de 60 millions en 1987 à un milliard de dollars en 2000. Et ce, indépendamment du secteur biopharmaceutique naissant.

Ceux et celles qui ont récemment critiqué la loi de la protection de la propriété intellectuelle ont prétendu que les brevets étaient conçus de manière à limiter l'accès et les choix. Pourtant, l'application d'une protection de la propriété intellectuelle forte permet de développer plus de médicaments et de thérapies que jamais auparavant. N'oublions pas qu'un grand nombre de médicaments révolutionnaires sont issus de la recherche et de l'innovation canadiennes, y compris la découverte de 3TC, lequel, il est permis de croire, a modifié le traitement du VIH/sida.

Il suffit seulement d'étudier le cas des hôpitaux du Canada et de reconnaître le fait que des économies considérables sont réalisées grâce à la recherche en santé. En effet, ce sont des médicaments innovateurs qui ont entre autres permis au cours des dernières années de réduire les séjours des Canadiens et des Canadiennes dans les hôpitaux. Alors que le pays se penche sur la question de la croissance constante des coûts des médicaments et de leur valeur dans le système de soins de santé, il devrait être clair qu'il est nécessaire de continuer de favoriser l'innovation afin de nous permettre de tirer parti du vaste potentiel que représentent les nouvelles technologies de recherche.

On ne peut pas passer sous silence le fait que la protection de la propriété intellectuelle a joué un rôle déterminant dans le développement de l'industrie biopharmaceutique au Canada, qui génère aujourd'hui des revenus de près de deux milliards — une augmentation notable par rapport à l'an 2000. Au Ca-

nada, ce secteur s'accroît quatre fois plus rapidement que dans tout autre pays du G 7. Au cours des cinq dernières années seulement, plus de 200 compagnies biopharmaceutiques ont été créées, dont 60 en recherche génomique. Durant cette même période, le capital de risque a fortement grimpé, passant de 200 millions seulement à 1,2 milliard. Aujourd'hui, plus de 370 produits sont en cours de développement, et les études réalisées au sein des industries, universités et autres institutions au Canada figurent parmi les plus concurrentielles au monde.

Seule une protection adéquate des brevets peut garantir la poursuite de l'innovation dans la recherche, en santé et ailleurs. Une chose est certaine, pour permettre aux Canadiens et aux Canadiennes d'influencer comment cette protection sera régie et réglementée, nous devons devenir des chefs de file et non des suiveurs. Nous devons nous intéresser directement aux résultats de la discussion et faire en sorte que nos valeurs soient représentées à la table de négociation. Afin que les «médicaments personnalisés» deviennent réalité au Canada, une étroite collaboration entre les chercheurs, les législateurs, les organismes de réglementation, les professionnels de la santé, les sociétés pharmaceutiques et le grand public est nécessaire.

Pour permettre au Canada d'être en mesure de faire concurrence à l'échelle mondiale et de réussir à attirer des investissements majeurs en recherche, nous devons continuer ensemble de rallier les Canadiens vers un objectif commun, soit celui de créer un environnement de recherche inégalé. C'est ainsi que dans un avenir pas si lointain, nous pourrions tous être très fiers d'avoir permis à nos chercheurs de contribuer à faire du cancer «qu'une constellation dans le ciel».

Un grand nombre de médicaments révolutionnaires sont issus de la recherche canadienne

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Valérie Dufour (général), François Cardinal (actualité municipale), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Dominique Remy, Josée Boileau, Eric Desrosiers, Pauline Gravel (scientifique), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques), Martin Ducloux et Christine Dumazet (relucteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpelt (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamotte (arts visuels); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Claude Lévesque, René Lewandowski; à l'information internationale : Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique : Hélène Buzzetti, Manon Corneil (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy (communis); La documentation : Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING : Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Martin Fournier, Véronique Géraud, Anouk Hurburt, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Rueland, (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire); LA PRODUCTION ET TIRAGE : Linda Thériault (responsable intérimaire), Hélène Gervais, Mari-Eve Santer, (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rochelle Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yanick Martel, Olivier Zaida. PROMOTION ET TIRAGE : Linda Thériault (responsable intérimaire), Hélène Gervais, Mari-Eve Santer, (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rochelle Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yanick Martel, Olivier Zaida. LA FONDATION DU DEVOIR : Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Danielle Laperrière, Caroline Perrier, Danielle Ross.

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## ARAFAT

SUITE DE LA PAGE 1

Alors que le premier ministre israélien considère Yasser Arafat «hors jeu» et se déclare prêt à lâcher toute la puissance de Tsahal sur les territoires palestiniens pour débâcher les instigateurs d'attaques terroristes comme il l'a fait samedi à Gaza, le leader palestinien n'a ouvert aucune porte susceptible d'amener une éclaircie, notamment pour lui permettre de reprendre la main. «C'est un discours dans lequel chacun peut entendre ce qu'il a envie d'entendre», notait hier un diplomate occidental à Jérusalem.

Arafat s'est prononcé pour un arrêt de toutes les opérations armées, y compris les attentats suicide, exhortant Ariel Sharon à cesser sa «guerre brutale» contre l'Autorité palestinienne. «Nous punirons tous les cerveaux et les exécutants [...] et nous traquerons les contrevenants», a-t-il affirmé ajoutant, en direction des extrémistes du Hamas et du Jihad islamique, qu'il «n'autorisera aucune autre autorité» que la sienne dans les territoires palestiniens. C'est ainsi que les Israéliens risquent de retenir qu'il n'entend pas plier, tandis que les Palestiniens retiennent surtout l'appel au respect d'un cessez-le-feu qu'ils considèrent violé par Sharon depuis longtemps.

Les autorités israéliennes ont aussitôt exprimé leur scepticisme. «Les mots ne suffisent pas. Il faut des actes. Arafat doit procéder à des arrestations pour stopper les terroristes en route pour commettre des attaques», a déclaré Ranaan Gissin, un porte-parole d'Ariel Sharon. «Il devrait cesser de prononcer des discours et faire juste ce qu'il a à faire; alors, il pourrait redevenir un facteur dont on peut tenir compte.» Mercredi soir déjà, Arafat avait condamné l'attaque palestinienne d'un bus de colons qui avait coûté la vie à au moins dix d'entre eux, et déclaré qu'il allait fermer les bureaux du Hamas et du Jihad islamique.

Ce discours ne devrait guère modifier la position des Etats-Unis qui, depuis les récents attentats, se sont alignés sur la décision israélienne de déployer une sorte de «cordon sanitaire» autour du leader palestinien. Le discours d'Arafat contient «des mots constructifs mais ce qui importe, ce sont les actions concrètes qui vont être entreprises», a déclaré hier un porte-parole de la Maison-Blanche. Le retour précipité à Washington de l'ex-général Anthony Zinni, initialement envoyé dans la région pour négocier un cessez-le-feu, illustre bien le désabusement de George Bush. L'émissaire américain considère les positions des deux parties comme inconciliables à court terme et n'accorde plus guère de crédit à Arafat. De fait, le leader palestinien apparaissait ces derniers jours totalement isolé dans ses bureaux de Ramallah, où même les hauts représentants de l'Europe ne se rendaient plus. Seul le Consul général de France à Jérusalem, Denis Pietton, s'est rendu samedi auprès d'Arafat, à la demande du Quai d'Orsay, pour lui signifier que Paris le considérait toujours comme un interlocuteur valable et attendait de lui des annonces et des actes forts. Dans la foulée, les différents diplomates européens en poste à Jérusalem doivent, ce matin, faire le chemin de Ramallah.

Le risque est grand aujourd'hui que la situation dégénère sur le terrain avec des attaques israéliennes massives qui ne peuvent qu'attiser les envies de revanche. Dans une interview publiée hier, le président égyptien Hosni Moubarak met ainsi le gouvernement Sharon en garde: «Les Israéliens imaginent qu'en ébranlant l'Autorité palestinienne, ils seront capables de contrôler la situation. Mais je pense le contraire. Ebranler l'Autorité palestinienne provoquera le chaos en Israël et dans la région.»

## Le 11 septembre: et vous, lecteurs?

Lorsque deux avions ont percuté le World Trade Center, il y a trois mois, on a dit que rien ne serait plus pareil. Êtes-vous de cet avis? Le 11 septembre a-t-il changé quelque chose d'important? L'ampleur de l'acte terroriste a-t-elle modifié votre vision du monde et vos comportements? Bref, en quoi le 11 septembre a-t-il changé la vie, votre vie? Répondez par un court texte (de 100 à 200 mots). Le Devoir publiera les meilleurs le 31 décembre. L'adresse: 11septembre@ledevoir.com.

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

## La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courrier [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

## La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

## Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-5967  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépot légal: Bibliothèque nationale du Québec.

## AL-QAÏDA

SUITE DE LA PAGE 1

«Les Pakistanais ont fait des prisonniers de leur côté de la frontière, et nous recevons des informations de ces détenus», a indiqué le général Franks.

«La dernière chose qu'ils veulent faire c'est de lui donner l'asile», a estimé Colin Powell, indiquant que les forces américaines sur place pourraient «coopérer avec les Pakistanais en vue de son arrestation».

## Visite éclair de Rumsfeld

La visite-surprise de Rumsfeld en Afghanistan est la première d'un membre important du gouvernement américain dans ce pays depuis plus de 20 ans.

Au cours de ce déplacement éclair qui s'est limité à la base aérienne de Bagram, à une cinquantaine de kilomètres au nord de Kaboul, M. Rumsfeld a rencontré des soldats américains avant de s'entretenir séparément avec le chef désigné du gouvernement intérimaire afghan, Hamid Karzaï, et son ministre de la Défense, Mohamed Qasim Fahim.

«Pour la deuxième fois, les Etats-Unis aident l'Afghanistan à se libérer», a dit M. Karzaï, dans une allusion à la campagne militaire qui vient de mettre en déroute les talibans et leurs alliés d'al-Qaïda, et à l'aide apportée par Washington à la résistance afghane pendant l'occupation soviétique (1979-1989).

Rumsfeld, dont la visite en territoire afghan a été tenue secrète jusqu'au dernier moment, a reçu un accueil triomphal des soldats américains stationnés à la base aérienne de Bagram, au nord de Kaboul, où l'atmosphère du futur ministre afghan de la Défense, Mohammad Fahim, et Karzaï.

«Depuis le tout début, nous cherchons à faire comprendre que cette opération n'était pas dirigée contre l'Afghanistan, contre le peuple ou une religion, [mais] contre le terrorisme», a dit Rumsfeld à Karzaï. «Les Etats-Unis ne convoitent aucun territoire. Nous sommes venus ici dans le seul but de débarrasser le pays des terroristes et d'établir un gouvernement qui ne protège pas le terrorisme.»

S'adressant aux soldats et aux journalistes, Rumsfeld a dit s'attendre à une poursuite des combats à Tora Bora, tout en niant qu'une «bataille intense» ait lieu actuellement. «Il y a des gens qui tentent de s'échapper [...] Cela signifie-t-il que c'est presque terminé dans la région? J'en doute», a-t-il dit.

Un peu plus tôt, Rumsfeld avait dit aux journalistes qui l'accompagnent dans sa tournée en Asie centrale que l'armée américaine venait de découvrir du matériel et des documents dans une ancienne base d'al-Qaïda du sud de l'Afghanistan.

«Un endroit appelé Tarnak Farms s'est révélé intéressant. On l'a fouillé et on y a récupéré beaucoup de matériel, de documentation et des articles qui vont faire l'objet d'analyses chimiques, biologiques et radiologiques», a-t-il dit. La découverte a eu lieu à six kilomètres environ du «Camp Rhino» établi par les marines américains dans le désert.

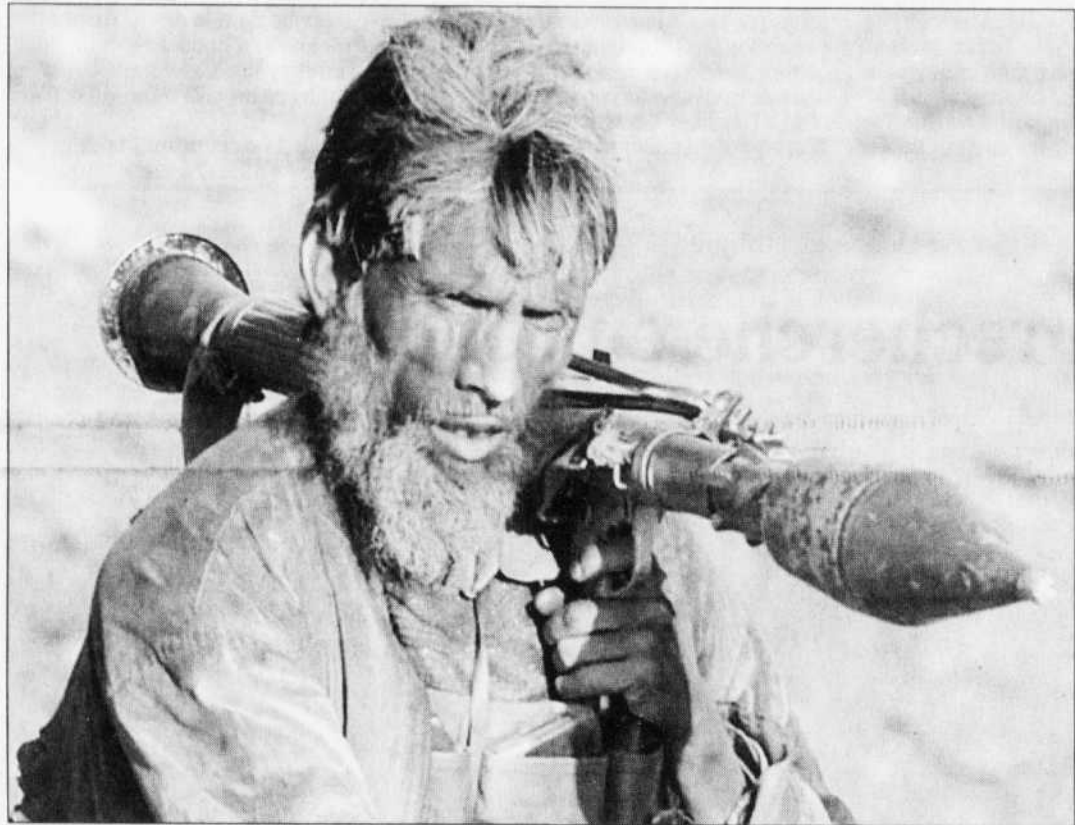
Lors d'un incident survenu hier dans la même région, trois marines américains ont été blessés, dont un grièvement, lors d'une opération de déminage de l'aéroport de Kandahar.

Rumsfeld a dit par ailleurs envisager une force de paix internationale de 3000 à 5000 hommes pour l'Afghanistan. Il a ajouté que cette force, mandatée par l'ONU en vertu d'un accord politique signé ce mois-ci en Allemagne, réunirait des troupes de quatre ou cinq pays et que les Etats-Unis n'y participeraient pas directement.

Des B-52 ont de nouveau pilonné des positions d'al-Qaïda durant la nuit et hier matin, alors que débutait la fête de l'Aïd el Fitr, qui marque la fin du ramadan.

Plusieurs chefs militaires afghans ont déclaré que des centaines de membres d'al-Qaïda avaient combattu jusqu'à la mort sous les bombardements dans leurs derniers retranchements.

Un responsable américain a dit à Washington que la voix d'Oussama ben Laden a été entendue ces derniers jours, donnant des ordres sur une radio à ondes courtes dans la région de Tora Bora.



Couvert de poussière, un soldat antitalibans tenait un lance-grenades hier dans la région afghane de Tora Bora, où de violents combats se déroulent toujours.

ERIK DE CASTRO REUTERS

## ORDRE

SUITE DE LA PAGE 1

Cette dernière est convaincue que l'appartenance — obligatoire — à un ordre apportera aux enseignants une reconnaissance de leur profession, qui fait cruellement défaut.

«À l'heure actuelle, notre profession est réglementée par un peu tout le monde. Nous avons besoin d'un code de déontologie et de normes d'exercice de la profession. Quand un organisme comme le Conseil sur les services essentiels en est rendu à se prononcer pour dire si les devoirs et les leçons font partie de notre tâche, c'est qu'il y a un problème.»

En fait, contrairement à la CSQ, plusieurs estiment qu'un ordre revaloriserait l'image des enseignants en ajoutant à la dimension syndicale une sorte d'engagement à l'endroit du public.

Pour l'Office des professions cependant, il s'agit avant tout de voir s'il y a concordance entre certains articles du code et le travail de l'enseignant. Par exemple, le public — ou une partie du public — est-il exposé à des risques si l'enseignant n'est pas compétent? Si la réponse est non, il ne peut y avoir d'ordre.

Au ministère de l'Éducation, on dit ne pas avoir encore fait son lit. «Nous sommes ouverts, mais c'est d'abord aux enseignants eux-mêmes de décider», se contente de dire la porte-parole du ministre François Legault.

En 1997, le Conseil interdisciplinaire demandait au Groupe Léger et Léger de sonder les enseignants sur cette question. Plus de 80 % d'entre eux s'étaient alors exprimés en faveur d'un ordre. Mais à la Centrale des syndicats du Québec, on refuse d'accorder beaucoup de crédit à cette enquête, liant de manière erronée reconnaissance et regroupement professionnel. «On faisait miroiter de fausses solutions», résume Mme Tremblay.

Un autre point revient invariablement sur le tapis dans les débats, l'évaluation des enseignants. Pour la présidente du Conseil pédagogique interdisciplinaire — qui regroupe 30 associations professionnelles d'enseignants — la reddition de comptes est incontournable, «mais pas n'importe comment ni par n'importe qui». Cela dit, l'évaluation est à son avis plus nécessaire que jamais avec une réforme des programmes lais-

sant plus d'autonomie à l'enseignant.

«La mise sur pied d'un ordre favoriserait le développement d'une culture dans laquelle chaque enseignant est responsable du maintien de ses compétences», souhaite la présidente du CPIQ, Naturellement, qui dit ordre dit inspections professionnelles. La gestion des plaintes, également, suivrait un tout autre chemin, plus structurée et assurée, idéalement, une plus grande confidentialité aux enseignants accusés à la légère d'incompétence ou de harcèlement sexuel.

La création d'un ordre professionnel des enseignants aurait, on le voit, de multiples conséquences. Mais la plupart des groupes attachés au monde de l'éducation sont réceptifs à cette possibilité, à l'exception de la CSQ.

Par exemple, en ce qui a trait à l'évaluation des enseignants, Mme Tremblay assure que les enseignants sont plus ouverts qu'auparavant et, qu'inspirés par les récentes recommandations du Conseil supérieur de l'éducation, ils sont ouverts à une forme d'évaluation de leur travail tenant compte de l'établissement de travail, du climat qui y prévaut et de la clientèle. En d'autres termes, on ne peut tout mettre sur le dos des enseignants.

Pour sa part, la Fédération des commissions scolaires du Québec n'a encore adopté aucune position, mais elle estime que la CSQ ne porte pas toujours avec un égal bonheur ses deux chapeaux professionnel et syndical. Un porte-parole mentionne par exemple l'insistance du syndicat l'an dernier pour obtenir des comités de suivi de la réforme, comités qui sont aujourd'hui boycottés pour protester contre la lenteur des négociations sur l'équité salariale.

Avant de prendre sa décision, l'Office des professions devra tenir compte des articles du code des professions, dont l'article 25 qui stipule que le public — ou une partie du public — serait exposé à des risques si l'acte d'enseigner n'est pas effectué avec compétence. En d'autres termes, le contrôle qu'exerce un ordre professionnel est-il nécessaire? Est-ce que le risque justifie que l'Etat intervienne pour réglementer la profession, en plus des contrôles déjà en place comme le diplôme?

Avec quelque 75 000 membres, un ordre des enseignants serait le plus important au Québec.

## DÉBAT

SUITE DE LA PAGE 1

Pour les trois anciens éditeurs de *The Gazette*, Joan Fraser (1993-96), Norman Webster (1989-93) et Mark Harrison (1977-89), il sera non seulement difficile aux éditorialistes de chacun des journaux de la chaîne d'exprimer des points de vue différents de ceux du holding et de ses propriétaires, mais, à terme, la marge de manœuvre des éditorialistes locaux est menacée: «Comme ces éditorialistes vont couvrir un nombre croissant de sujets d'intérêt public, le nombre de sujets que les éditorialistes locaux vont pouvoir aborder librement va diminuer considérablement», écrivent-ils dans un texte conjoint.

Se disant «fermement opposés à la décision de CanWest Global», les trois détenteurs de la tradition éditoriale attaquent les arguments de David Asper, selon qui un média d'information est une entreprise comme les autres. Pour les trois anciens éditeurs, l'imposition de ces éditorialistes uniformes «va avoir pour résultat de réduire la vigueur des débats publics» si CanWest ne prend pas tous les moyens pour assurer l'autonomie complète de ses 14 équipes éditoriales.

Les journalistes de *The Gazette*, les seuls du réseau de CanWest à avoir protesté par une grève des signatures de deux jours, ont accusé plus durement, sinon avec panique, le coup de la note de service de vendredi soir.

Cette note de service survient juste après que plus de 60 journalistes de *The Gazette* eurent signé une lettre ouverte pour dénoncer la nouvelle politique éditoriale uniformisée. Quelques-uns ont néanmoins osé transmettre le document aux concurrents...

Les deux signataires, Peter Stockland et Ray Brasseur, affirment que les journalistes sont d'abord des «employés d'une compagnie» comme les autres et que le Code civil oblige tout employé à «ne pas faire usage de l'information à caractère confidentiel qu'il obtient dans l'exécution de son travail».

«Au cours de la dernière semaine», soutiennent les deux patrons, certains journalistes de *The Gazette* ont violé cette interdiction concernant l'utilisation d'informations confidentielles. Ils ont passé outre à l'interdiction de faire usage d'informations concernant les salariés de cette compagnie; des déclarations ont été faites à d'autres médias, ce qui contrevient à l'obligation légale de fidélité première à son employeur. La jurisprudence prévoit des sanctions comprenant la suspension ou même le congédiement pour ceux qui persistent à négliger leurs obligations envers l'employeur.»

La direction englobe dans les actes répréhensibles tout ce qui touche les informations relatives aux décisions de la direction, leur remise en question publique ou le fait d'attribuer aux propriétaires des «arrière-pensées»; ou encore le fait de «porter atteinte délibérément à la santé financière du journal ou à sa réputation».

«Il n'existe pas un droit de travailler pour *The Gazette*», concluent les deux patrons. Il s'agit d'un privilège avec tout ce que cela implique dont le devoir de prudence, d'assiduité, d'honnêteté et de fidélité à l'employeur.»

Du côté de la Montreal Newspaper Guild, John Belcarz précisait hier que les avocats avaient été saisis des derniers événements pour déterminer exactement la marge de manœuvre des journalistes et syndiqués. D'ici à ce que ces avis soient connus, les journalistes sont invités à se conformer aux règles de la note de service.

Les journalistes, on s'en souviendra, ont fermé leur site Internet, décrit comme instrument d'insubordination dans la note de service de vendredi. Mais le syndicat étudie la possibilité d'utiliser son site Internet en lieu et place.

Mais les journalistes, s'ils ont renoncé leur site, n'ont pas pour autant avalé leur langue. Les fuites se multiplient. Un journal de l'ouest de l'île a raconté que le caricaturiste Aislin avait été censuré. Sa caricature portait sur l'arrivée des encycliques CanWest dont les équipes éditoriales vont devoir faire l'échec hebdomadaire pour répandre la bonne parole...

Plusieurs racontent que le chroniqueur Don MacPherson a été obligé de remanier une chronique qui portait sur toute l'affaire des éditorialistes uniformes. Une autre journaliste, Peggy Curran, aurait été obligée de modifier un article sur un reportage de la CBC portant sur les pressions subies par les journalistes de la part des Israéliens pour le présenter comme biaisé... Dans un article paru dans *Liberation* samedi, un des grands journalistes d'enquête du Québec, William Marsden, y affirme que les patrons interfèrent dans les articles qui heurtent certaines personnalités politiques: «C'est la Pravda!», à son avis.

Dans son discours devant les gens d'affaires d'Oakville, jeudi dernier, David Asper se plaint lui aussi de ce que la presse anglophone, y compris une partie de la sienne, veuille le «censurer!»

«Toutes ces fuites, dit-il, du côté de *The Gazette*, demeurent anonymes et cela fait partie des vieilles politiques pathétiques de la gauche canadienne. Si tous ces gens à Montréal sont si motivés, pourquoi ne démissionnent-ils pas et n'ont-ils pas le courage de leurs convictions.»

Quant au *Toronto Star*, il publiait en fin de semaine un commentaire incisif de John Miller, directeur du département de journalisme de l'Université Ryerson. Miller relève le fait que le premier éditorial «uniforme» de CanWest Global de la semaine dernière réclamait une réduction des infrastructures publiques en santé au profit d'exemptions fiscales pour les fondations privées, qui pourraient alors investir massivement dans les écoles et les hôpitaux. L'éditorialiste avait cependant omis de dire, note Miller, que CanWest Global dirige plusieurs fondations qui tireraient grand profit d'une telle politique, tout comme on peut remettre en question, dit-il, la volonté de cette compagnie d'aligner la couverture journalistique des dossiers en faveur d'Israël.

Le Canada anglais, conclut cet auteur réputé, recolle aujourd'hui les fruits empoisonnés de la concentration des médias, qu'il n'a jamais osé contrôler au nom des valeurs sociales, une politique copiée aussi par Québec qui s'en remet à «l'éthique capitaliste» des conglomerats.

**Restaurant Gutenberg** — cuisine française qui fait bonne impression

► CE MIDI: Entrée + entrecôte grillée, sauce de moutarde + dessert • 17\$

**PARTY DES FÊTES? Pensez Gutenberg**

Menus du soir quatre services à 25\$/pers.

359, av. du Président-Kennedy (coin de Bleury) • Place des Arts • Tél.: 285-8686 • [gutenberg@qc.aira.com](mailto:gutenberg@qc.aira.com)